



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Ville de Pamiers

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	Auteur	Date
Validation	Direction du Territoire	30/04/2024
Rédaction	Direction des Opérations	12/04/2024
Validation V2	Direction du Territoire	24/05/2024
Rédaction V2	Direction des Opérations	24/05/2024

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2023

Madame la Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service d'eau pour l'année 2023. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez apprécier la performance de votre service.

Les manifestations régulières du dérèglement climatique font peser un risque croissant sur la ressource en eau, tant sur la quantité (le "trop peu" et le "trop") que sur la qualité. En particulier, les pénuries et tensions hydriques records des derniers étés ont mis au cœur de l'actualité la nécessaire préservation de notre ressource en eau. Le gouvernement a lancé au printemps 2023 son « plan Eau » dont l'un des objectifs est de réduire de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

Au cours de cette année, nous avons observé une nette diminution des volumes d'eau consommés par les Français. Cette tendance, orientée vers la préservation, crée une dynamique durable qui amorce le changement de notre modèle économique. Nous percevons déjà les prémices de cette transformation, où l'accent est mis sur la responsabilité, la performance et la régénération. Notre objectif partagé est de garantir la sécurité des volumes disponibles tout en établissant un équilibre économique favorable pour l'ensemble de la communauté. La préservation de la ressource en eau et l'adaptation de notre modèle, notamment tarifaire, sont au cœur de nos enjeux.

En 2023, la qualité de l'eau est restée une priorité. Nos équipes ont fait preuve d'un engagement continu dans la lutte contre les micropolluants (par exemple les métabolites de pesticides et les PFAS) et le maintien de la qualité d'eau. Adoptant une attitude préventive, nous mettons en place des stratégies proactives pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau que nous fournissons, dans la lignée de la nouvelle directive Eau potable.

Notre préoccupation concerne également la qualité des rejets dans l'environnement. Nous abordons avec rigueur ce sujet conformément à la nouvelle directive européenne Eaux résiduaires urbaines par des actions proactives pour minimiser les impacts environnementaux, tout en respectant les normes les plus strictes.

Nous sommes à vos côtés plus que jamais pour adapter votre service face aux conséquences du dérèglement climatique. Cette adaptation passera par des solutions telles la réutilisation des eaux usées, dont les récents décrets en simplifient la mise en œuvre; l'amélioration du rendement réseau; ou l'accompagnement vers la résilience des territoires face aux inondations et aux tempêtes.

2023 a été une période charnière, et notre rapport reflète notre engagement continu envers l'excellence opérationnelle, la durabilité environnementale et la satisfaction de nos clients. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir un avenir où l'eau demeure une ressource accessible et sûre.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,

Directeur Général, Eau France

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

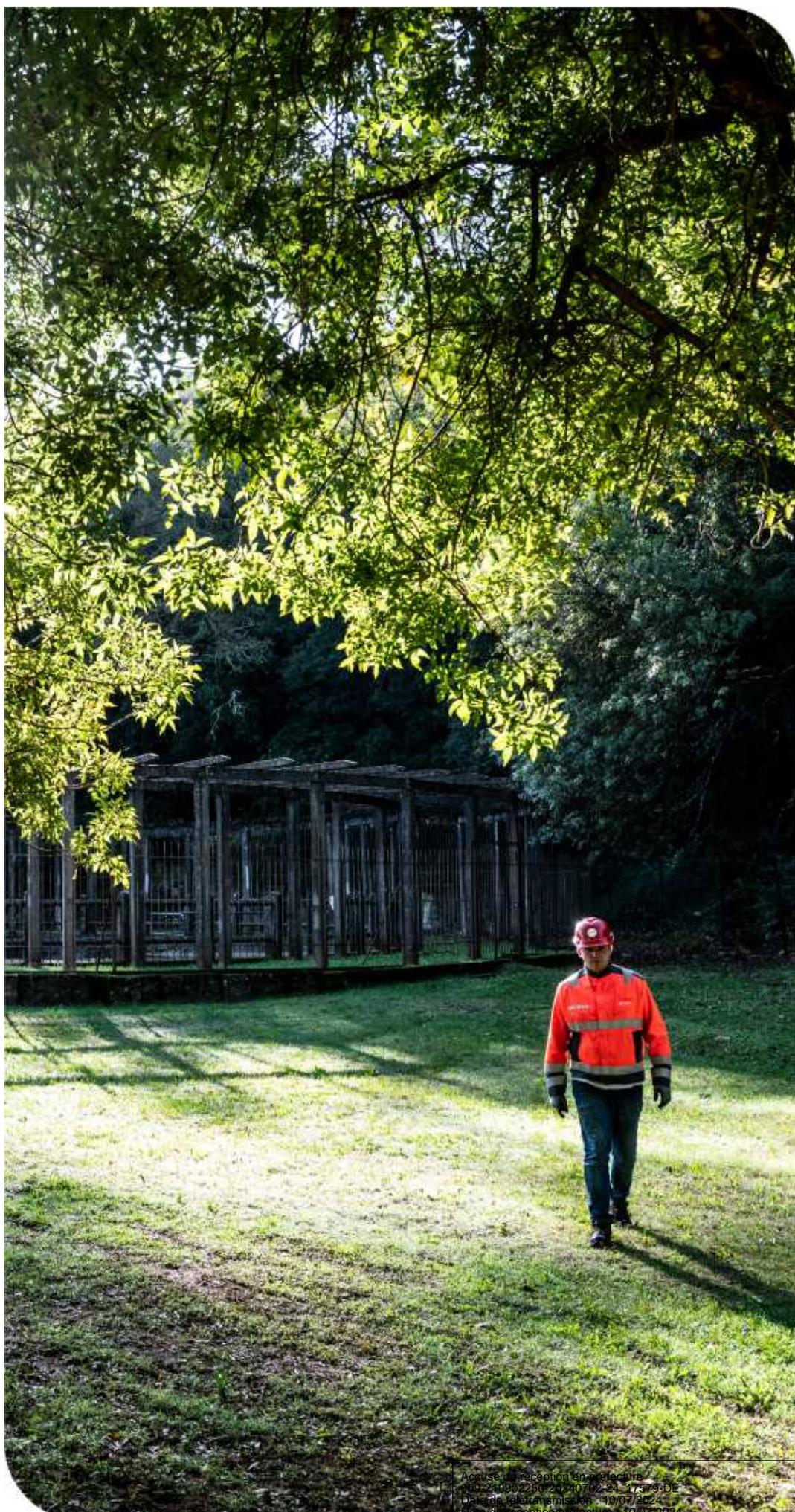
Sommaire

1.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	5
1.1	<i>Un dispositif à votre service.....</i>	6
1.2	<i>Présentation du contrat.....</i>	9
1.3	<i>Les chiffres clés.....</i>	9
1.4	<i>Les indicateurs réglementaires 2023.....</i>	10
1.5	<i>Autres chiffres clés de l'année 2023.....</i>	11
1.6	<i>Le prix du service public de l'eau.....</i>	13
1.7	<i>L'essentiel de l'année 2023.....</i>	14
2.	LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	18
2.1	<i>Les consommateurs abonnés du service</i>	19
2.2	<i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....</i>	19
2.3	<i>Données économiques.....</i>	23
3.	LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	25
3.1	<i>L'inventaire des installations.....</i>	26
3.2	<i>L'inventaire des réseaux.....</i>	26
3.3	<i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	30
3.4	<i>Gestion du patrimoine.....</i>	32
4.	LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	34
4.1	<i>La qualité de l'eau</i>	35
4.2	<i>La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau</i>	41
4.3	<i>La maintenance du patrimoine</i>	46
4.4	<i>L'efficacité environnementale</i>	49
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	51
5.1	<i>Situation des biens.....</i>	52
5.2	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	52
5.3	<i>Les engagements à incidence financière</i>	54
6.	ANNEXES.....	57
6.1	<i>La facture 120 m³.....</i>	58
6.2	<i>Les données consommateurs par commune</i>	58
6.3	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	58
6.4	<i>Le synoptique du réseau.....</i>	59
6.5	<i>La qualité de l'eau</i>	60
6.6	<i>Les engagements spécifiques au service</i>	67
6.7	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	70
6.8	<i>Actualité réglementaire 2023.....</i>	73
6.9	<i>Certificats d'assurances.....</i>	78
6.10	<i>Inventaire du patrimoine.....</i>	89
6.11	<i>Autres annexes.....</i>	99
6.12	<i>Glossaire.....</i>	100

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



Accuse de réception en préfecture
N° 240902250, 20240702-24-17579-DE
Date de réimpression : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

VEOLIA Eau, ZAC de Gabrielat
Rue du Crieu
09 100 Pamiers

Les points d'accueil clientèle, basés sur les départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques, de l'Ariège et du Gers, sont :

- ZAC du Parc des Pyrénées, Rue du Néouvielle - **Ibos**
- 33 avenue du Général Leclerc - **Bagnères de Bigorre**
- 16, Avenue Georges Phesans - **Garlin**
- 14 rue Roger Salengro - **Auch**
- ZAC de Gabrielat, rue du Crieu - **Pamiers**

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



www.eau.veolia.fr

Pour toutes vos démarches en ligne



Service pour les sourds ou malentendants

accessible depuis notre site internet



05 61 80 09 02

Du lundi au vendredi : 8h – 19h

Samedi : 9h – 12h

Urgences techniques 7j/7 et 24h/24



Nos Apps

disponibles sur iOS et Android



Veolia Eau

TSA 40118

37911 Tours Cedex 9

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



NOTRE ÉQUIPE

SERVICE GARONNE SUD ARIÈGE



CLAUDE AGOUTBORDE
Manager de
Service
06 35 31 80 01
claude.agoutborde@veolia.com



SÉBASTIEN VALAT
Responsable
d'Exploitation
06 20 30 85 34
sebastien.valat@veolia.com



JENNIFER HOCHET
Responsable
d'Équipe
06 46 26 02 86
jennifer.hochet@veolia.com



ELVIRE PESCHAUD
Responsable
d'Équipe
06 15 51 45 26
elvire.peschaud@veolia.com



PHILIPPE BERNAT
Directeur
de territoire
06 12 43 92 97
philippe.bernat@veolia.com



PHILIPPE DOBIAS
Directeur
Opérations
06 20 64 60 12
philippe.dobias@veolia.com



LIONEL KREITZER
Responsable
Consommateurs
06 26 91 69 00
lionel.kreitzer@veolia.com

**Territoire Pyrénées
Gascogne**
ZAC Parc des Pyrénées
rue du Néouvelle
65420 IBOIS

Région Sud Ouest
22, avenue Marcel Dassault
BP 25873
31506 TOULOUSE Cedex 5

Service GSA
81 avenue Henri Peyrusse
31600 MURET

**Contact
consommateurs**
05 61 80 09 02
eau.veolia.fr

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	PAMIER
✓ Numéro du contrat	I8210
✓ Nature du contrat	Régie intéressée
✓ Date de début du contrat	01/05/2015
✓ Date de fin du contrat	03/05/2025
✓ Liste des avenants	

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	16/11/2022	Respect des principes de la République, Actions pédagogiques, Nouveau BPU, Révision du règlement de service, Substitution d'indice, Evolution de la rémunération du délégataire, Travaux neufs, Nouveau compte de renouvellement, Établissement de la rémunération du délégataire, Versement exceptionnel de l'opération Route de Foix, Apurement du géoréférencement en classe A des branchements neufs, Travail sur les impayés, Impôts et taxes.
1	24/07/2019	Ouverture d'un accueil clientèle 3 demi-journées par semaine dans la zone industrielle Gabriellat, nouvelles dispositions financières concernant le remplacement des branchements en plomb avec ou sans modification du regard ou de la niche compteur.

1.3 Les chiffres clés

Chiffres clés



16 257

Nombre d'habitants desservis



8 192

Nombre d'abonnés
(clients)



1

Nombre d'installations de
production



2

Nombre de réservoirs



139

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



79,8

Rendement de réseau (%)



118

Consommation moyenne (l/hab/j)



9402

Nombre de demandes traitées

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.4 Les indicateurs réglementaires 2023

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	15 976	16 257
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,95 Euro/m ³	2,01 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	81	91
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	92,6 %	79,8 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	1,92 m ³ /jour/km	4,93 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	1,64 m ³ /jour/km	4,65 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,09 %	0,11 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60 %	60 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	60	48
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	6 203	4 326
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,23 u/1000 abonnés	4,15 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,32 %	3,59 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,37 u/1000 abonnés	0,49 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.5 Autres chiffres clés de l'année 2023

L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	1 280 114 m ³	1 328 032 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	1 118 772 m ³	1 160 172 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m ³	0 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	1 118 772 m ³	1 160 172 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	3 033 m ³	3 003 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	1 035 748 m ³	925 907 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	32	54
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
	Capacité totale de production	Délégataire	7 000 m ³ /j	7 000 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2	2
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2 000 m ³	2 000 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	139 km	139 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	139 km	138 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	12	34
	Nombre de compteurs	Délégataire	8 986	9 033
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	457	519
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre de communes	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 121	8 192
	- Abonnés domestiques	Délégataire	8 110	8 181
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	11	11
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	0	0
	Volume vendu	Délégataire	896 318 m ³	908 528 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	851 935 m ³	828 069 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	44 383 m ³	80 459 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m ³	0 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	152 l/hab/j	118 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	105 m ³ /abo/an	90 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS Á L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	81 %	83 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Energie relevée consommée	Délégataire	538 185 kWh	579 907 kWh

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.6 Le prix du service public de l'eau

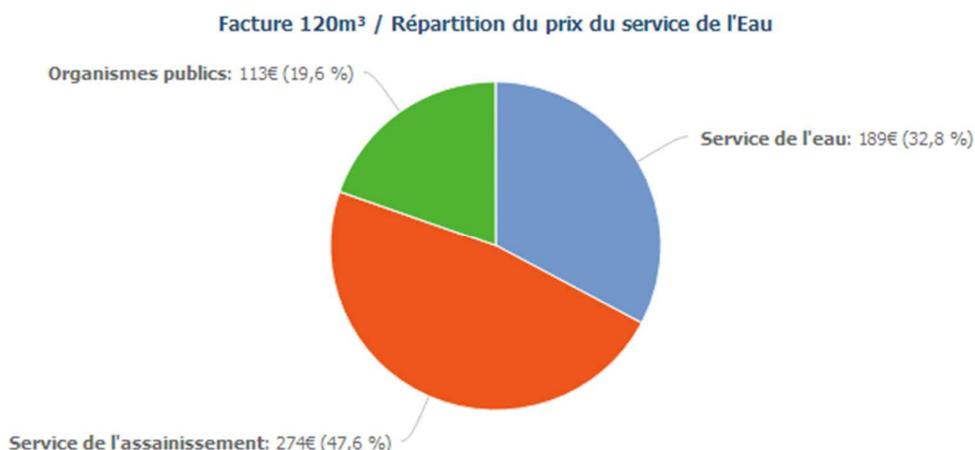
LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de PAMIERS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

PAMIERS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			119,24	126,48	6,07%
Abonnement			36,08	39,60	9,76%
Consommation	120	0,7240	83,16	86,88	4,47%
Part communale			51,72	51,72	0,00%
Consommation	120	0,4310	51,72	51,72	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0878	10,80	10,54	-2,41%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			221,36	228,34	3,15%
TVA			12,17	12,56	3,20%
Total TTC			233,53	240,90	3,16%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,95	2,01	3,08%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de PAMIERS :



Les factures type sont présentées en annexe.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

1.7 L'essentiel de l'année 2023

1.7.1 Principaux faits marquants de l'année

QUALITE DE L'EAU :

Le Code de la Santé Publique fixe des seuils pour de nombreux paramètres présents dans l'eau potable selon trois catégories :

- Concernant les limites de qualité, nécessitant une action immédiate en cas de dépassement : 100 % des analyses officielles (ARS) sont conformes aux limites microbiologiques et physico-chimiques.
- Concernant les références de qualité, témoins de la capacité des installations à fonctionner selon les meilleurs standards disponibles et nécessitant des actions à moyen terme :
 - Des dépassements sont régulièrement observés sur l'aluminium. L'aluminium provient du produit autorisé pour assurer le traitement de l'eau (clarification). Cette situation souligne le vieillissement de l'usine du Foulon. Suite à ces anomalies, Veolia a travaillé
 - sur la régulation du pH de traitement de l'eau (régulation sur l'injection de CO₂) : le pH est désormais mieux régulé. Une modernisation de l'ensemble de la régulation des réactifs sur l'usine serait utile pour parfaire ce fonctionnement. Le suivi réalisé par Veolia sur la teneur en aluminium dissout indique que la régulation de pH est efficace et que cette hypothèse n'est pas la source des fuites en aluminium.
 - sur la qualité de la filtration par les filtres à sable : l'efficacité de la filtration de l'eau reste toujours fragile et engendre probablement les fuites d'aluminium. Les filtres sont anciens, le génie-civil a forcément vieilli et perdu de son étanchéité. Des propositions pour la rénovation des filtres ont été faites à la Mairie : il est prévu en 2024 de refaire la structure d'un filtre à sable et de modifier la filtration en filtralite. Une opération similaire sur le second filtre devra être envisagée pour maintenir la capacité de l'usine du Foulon à produire une eau saine sur les prochaines années.
- Concernant les seuils de vigilance, assurant une surveillance prospective sur certains polluants : les valeurs mesurées sont notablement inférieures aux seuils et témoignent d'une bonne qualité de l'eau brute de l'Ariège.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- Deux analyseurs en continu (Turbidité, pH et conductivité) ont été installés sur l'usine du Foulon le 01/02/2023.
- La pompe lait de chaux a été renouvelée à l'usine du Foulon le 11/10/2023.
- La crépine de l'exhaure a été curée dans l'Ariège le 16/03/2023.

EXPLOITATION DU RESEAU :

- Le rendement de réseau en 2023 est en baisse par rapport à 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau (%)	82,6 %	76,9 %	77,9 %	92,6 %	79,8 %

- L'appréciation du rendement de réseau sur un seul exercice est toujours délicate sur Pamiers en raison du rythme de relevé des compteurs des abonnés, étalée sur le 1^{er} semestre. La donnée de consommation disponible à la date de production des RAD est en partie celle de consommation 2022 et en partie celle de consommation 2023. En moyenne glissante sur 2 ans, la tendance générale ressort à la progression.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Rendement du réseau (%)	79,8 %	77,4 %	85,2 %	86,2 %

- Les indicateurs techniques de l'année 2022 (volume mis en distribution) indiquent une performance supérieure à la moyenne antérieure.
 - En début février 2023, les éléments de la sectorisation en cours de déploiement ont permis d'identifier une fuite très importante (environ 40 m3/h) sur les bilans journaliers de suivi des volumes. Malgré les recherches entreprises, la fuite n'a pas pu être localisée facilement. Nous avons dû procéder à de nombreuses manœuvres sur le réseau de Pamiers (fermeture de vannes) pour tirer le meilleur parti de la sectorisation et les équipes sont intervenues pour des manœuvres de nuit et préciser les localisations possibles des pertes en eau. La fuite a été détectée le 16/03/2023 Avenue de la Paix sur une canalisation en fonte de diamètre 200 mm après 2 mois de recherche de fuite et réparée 17/03/2023. La fuite ne provoquait aucune résurgence au niveau du sol, malgré son volume important qui était drainé en totalité. Au cours de cette campagne de recherche, 150 km de réseau ont été auscultés et 2 campagnes de recherche de fuite ont été réalisées de nuit. Cette fuite sur le début de l'année 2023 pourrait à elle seule représenter une perte de rendement de l'ordre de 8%.
 - Pour la période d'avril à décembre 2023, les performances techniques mesurées sur le réseau (volume produits et débits de nuit) indiquent une tendance en amélioration par rapport à la même période de l'année 2022, bénéficiant à plein de la fin du déploiement en juin 2023 de la sectorisation du réseau avec la pose de 7 débitmètres.
 - La tendance de performance améliorée se maintient en début d'année 2024 en suivi détaillé par la sectorisation.
- Le renouvellement des branchements plomb (73 en 2022) se poursuit, conformément aux objectifs du contrat.
 - 130 ml de canalisation ont été renouvelés par Veolia Avenue du 9ème RCP
 - 4 vannes en diamètre 200 ont été renouvelées à proximité de voies ferrées Avenue de la Gare.
 - Une extension de réseau de 30 ml en 75 PEHD a été réalisée Chemin de la Chataigneraie.

CLIENTELE :

- Le nombre d'abonnés augmente de 0,9%, ce qui représente 71 abonnés en plus.

1.7.2 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service, notamment, les résultats d'analyses de qualité d'eau réalisées en 2023 sur votre service.

- un plan eau : la sobriété au service du développement des territoires
- la réforme des redevances des agences de l'eau

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

- la loi "industrie verte"
- résilience des services
- qualité de l'eau
- fin des réseaux RTC, 2G et 3G

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en Annexe 6.9 « Actualité réglementaire 2023 ».

1.7.3 Propositions d'amélioration

EXPLOITATION :

- ✓ Usine du Foulon
 - Sécuriser le lavage des filtres en doublant les équipements (pompe de lavage, surpresseur d'air) ;
 - Améliorer le traitement des boues et de la chaux en sortie de l'usine
 - Reprendre l'étanchéité des 2 filtres à sable. Un filtre est prévu en 2024. Ce point est en lien avec l'aspect qualité d'eau (aluminium).
 - Reprendre l'étanchéité de la bache d'eau traitée (présence de racines) : ce défaut d'étanchéité constitue un désordre patrimonial important et un risque pour la qualité de l'eau.



Directive Cadre Européenne 2020/2184 relative à l'eau potable :

Issue d'une initiative citoyenne européenne, la révision de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau Potable a été adoptée le 16 décembre 2020 et doit être transposée (et donc applicable) avant le 12 janvier 2023.

Cette Directive fixe plusieurs évolutions qui impactent le périmètre contractuel :

- L'abaissement du seuil de référence pour la turbidité de l'eau produite à 0,3 NFU 95% du temps, et 1 NFU au maximum (cette dernière valeur est inchangée) : en fonction des éléments dont nous disposons, la production d'eau de la Collectivité pourrait présenter un besoin d'adaptation du procédé de traitement de l'eau pour répondre à cette évolution ;
- La nécessité de mettre en place un plan de surveillance sanitaire, que les autorités françaises ont commencé à décliner sous la forme des PGSSSE ;
- L'introduction de nouveaux paramètres dans la surveillance de la qualité des eaux, avec notamment des perturbateurs endocriniens et les micro-plastiques.

RESEAU :

- Poursuivre la campagne CVM
- Mettre en place des compteurs sur les points d'eau utilisés pour les besoins divers sur la commune (cirques, fêtes locales, hydrocureurs, etc.) ;
- Poursuivre la sectorisation du réseau de distribution
- Remplacer les canalisations vétustes;
- Poursuivre le remplacement des vannes vétustes sur le réseau :
 - Impasse des Comtes de Foix Fonte DN 60 mm sur environ 125 ml

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



- Rue Courteline & Promenade des Marquisards Fonte 60 mm sur environ 140 mm (prévu en 2024)
- Poser une vanne en DN 200 mm pour sécuriser l'alimentation en eau de l'usine Aubert et Duval ;
- Equiper le réseau métallique du Centre-Ville de capteurs acoustiques à poste fixe pour compléter la sectorisation du réseau et détecter plus rapidement les fuites ;
- Effectuer un levé topographique (X, Y, Z) des réseaux pour recalculer le SIG et améliorer la connaissance du patrimoine. La commune du Pamiers est classée en zone urbaine, le repérage de l'ensemble des réseaux en haute précision (classe A) est une obligation qui doit être mise en œuvre avant le 1er janvier 2026.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

2.

LES CONSOmmATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOmmATION



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées aux paiements des factures.

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	7 853	7 951	8 037	8 121	8 192	0,9%
domestiques ou assimilés	7 842	7 940	8 026	8 110	8 181	0,9%
non domestiques	11	11	11	11	11	0,0%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	1 061	1 100	940	1 023	899	-12,1%
Taux de clients mensualisés	36,8 %	38,5 %	39,6 %	41,3 %	43,8 %	6,1%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	22,0 %	21,9 %	21,8 %	21,7 %	22,9 %	5,5%
Taux de mutation	13,7 %	14,0 %	11,9 %	12,8 %	11,2 %	-12,5%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

- **Nos engagements consommateurs**

Nos 8 engagements témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de l'eau et de celle de tous les services qu'attendent les consommateurs. Qu'il s'agisse d'intervenir quand ils ont besoin de nous, de les aider à gérer leurs budgets eau, de les accompagner dans l'adaptation à la transition écologique ou de mettre à leur disposition tous les canaux d'échanges dont ils souhaitent disposer.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nos 8 engagements

témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de votre eau et de celle de tous les services que vous attendez.



1
L'information systématique sur la qualité de votre eau et la réponse en 24h à vos questions



2
Des conseils et alertes en cas de surconsommation, pour préserver les ressources en eau



3
L'accès 24/7 à un service consommateurs omnicanal, adapté à chacun



4
Des conseillers clientèle près de chez vous, pour un service consommateurs 100% France



5
Le respect des délais d'intervention chez vous



6
L'aide à la maîtrise de votre budget eau



7
Le recueil de votre satisfaction en toute occasion



8
Une réponse aux réclamations sous 7 jours



8
Nos engagements sont si précieux, qu'en cas de non respect, nous vous offrons 30 euros, lorsque vous nous le signalez. Rendez-vous sur eau.veolia.fr pour en savoir plus !

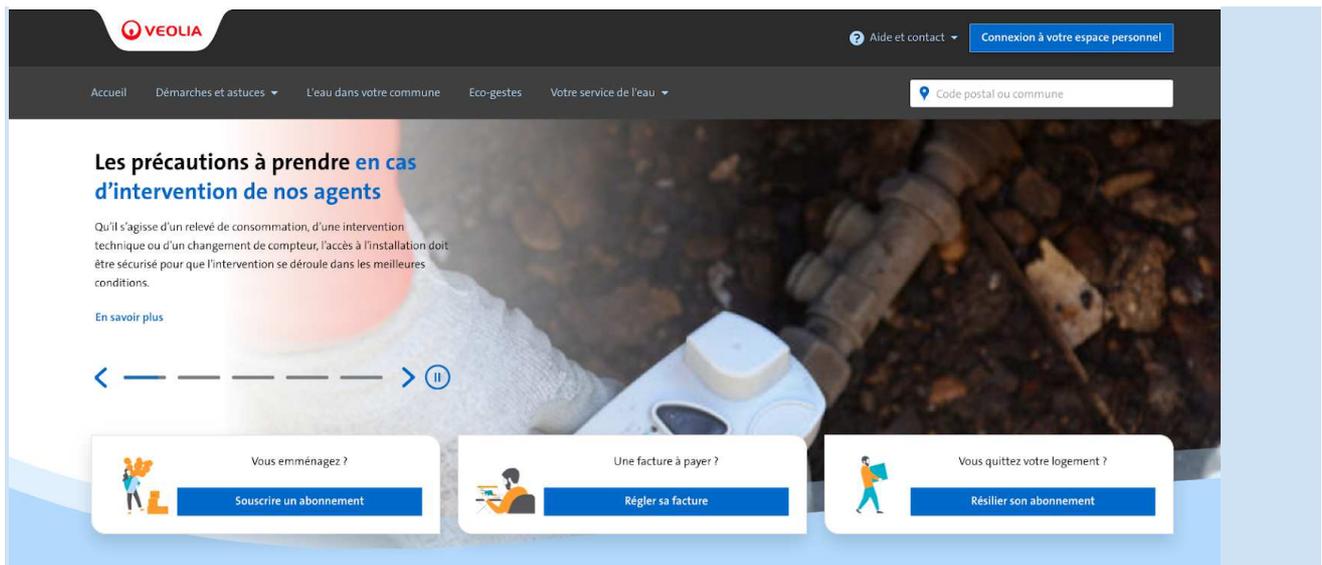
Ces engagements sont détaillés sur notre site eau.veolia.fr à la rubrique "Votre service de l'eau s'engage". Ceux signalés par un astérisque font l'objet d'une garantie de service qui se traduit par un remboursement de 30 euros après signalement du consommateur en cas de manquement.

- **Notre nouveau site internet**

Plus moderne, plus simple et clair, le nouveau site internet du service de l'eau de votre collectivité met l'accent sur le parcours du consommateur. Sans navigation longue, les trois opérations clés qui génèrent le plus grand nombre de demandes contacts sont directement accessibles. L'emménagement, le paiement en ligne des factures et la résiliation sont disponibles dès la première page de connexion.

Au-delà de ces opérations les plus courantes, toutes les autres démarches sont également réalisables en ligne, comme par exemple la souscription à la mensualisation ou à la facture électronique, de même que les relevés de compteurs en période de facturation.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



Enfin, plusieurs pages sont consacrées aux éco-gestes qui contribuent aux économies d'eau et à la lutte contre le dérèglement climatique, en permettant notamment à chaque consommateur de simuler la consommation de son foyer.

- **Notre volonté d'ancrage territorial**

L'engagement de Veolia en faveur d'un service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Développée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.



Veolia dispose en particulier de 11 Centres de Relation Client implantés en France et répartis sur le territoire national : Liévin, Vaulx-en-Velin, Toulouse, Le Mans, Caen, Metz, Maxeville, Blagnac, Lyon, Montpellier, Saint-Maurice.

- **La multiplicité de nos contacts avec les consommateurs**

Que les demandes des consommateurs soient exprimées par téléphone, courrier, mail, et quel qu'en soit le motif, elles sont systématiquement enregistrées et qualifiées par les conseillers consommateurs.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Le suivi des demandes clients est ainsi total, les conseillers pouvant aisément avoir connaissance des précédentes demandes d'un consommateur ou bien le renseigner sur leur instruction.

Canaux de communication utilisés par les consommateurs

Canal du contact	Principales caractéristiques
Téléphone	5 994
Internet	1 905
Courrier	387
Visite en Agence	1 116

Objet des demandes des consommateurs

Motif de la demande	Nombre de demandes traitées
Abonnement et Résiliation	3 076
Facture et Paiement	4 949
Qualité de l'eau	82
Intervention	751
Branchement	155
Service et divers	389

- **A l'écoute des usagers**

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Satisfaction globale	87	90	77	81	83	+2
La continuité de service	94	95	93	94	91	-3
La qualité de l'eau distribuée	81	82	79	84	79	-5
Le niveau de prix facturé	60	66	53	61	61	0
La qualité du service client offert aux abonnés	80	86	75	74	77	+3
Le traitement des nouveaux abonnements	88	92	80	77	83	+6
L'information délivrée aux abonnés	71	74	71	71	74	+3

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



2.3 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2023 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	1,88 %	2,78 %	3,12 %	3,32 %	3,59 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	62 847	97 360	114 320	117 779	129 774
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 349 640	3 497 289	3 668 958	3 547 504	3 615 620

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

→ **Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]**

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2023, le montant des abandons de créance s'élevait à 4 326 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	113	68	70	60	48
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	5 049,00	1 720,00	2 045,00	6 203,00	4 326,00
Volume vendu selon le décret (m3)	897 888	882 118	881 745	896 318	919 558

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ **Les échéanciers de paiement**

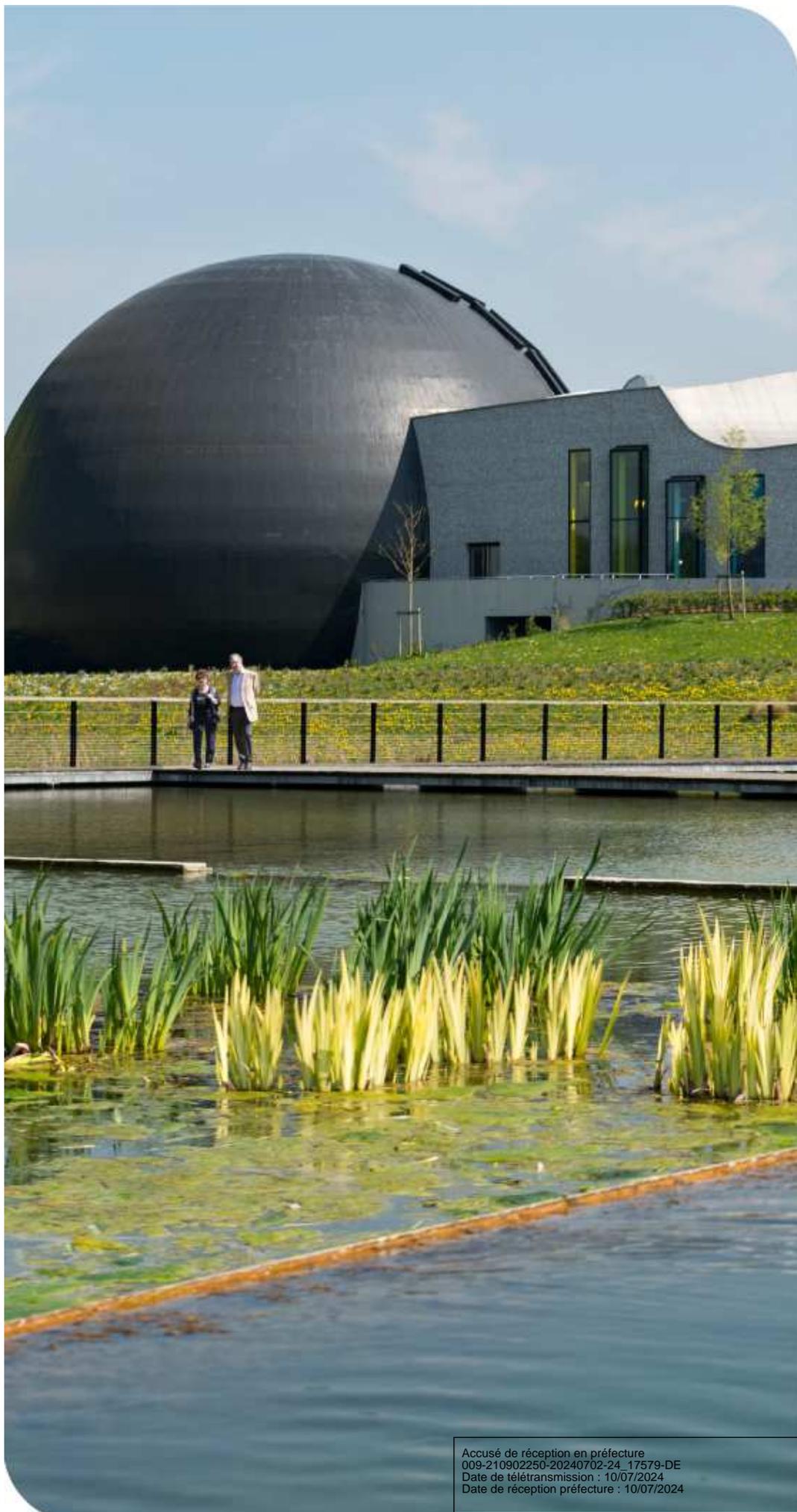
Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	289	172	162	165	205

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
USINE DE PAMIERIS - LE FOULON	7 000
Capacité totale	7 000

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RESERVOIR LA GLORIETTE	1 000
RESERVOIR ROUTE DE FOIX	1 000
Capacité totale	2 000

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
SURPRESSEUR DE VICARIA	

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- des réseaux de distribution,
- des équipements du réseau,
- des branchements en domaine public,
- des outils de comptage

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

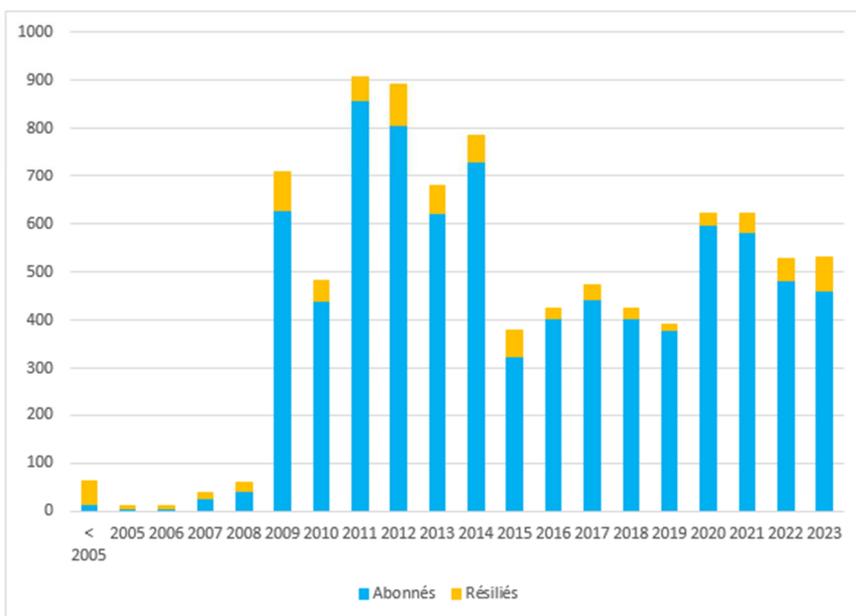
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	138,5	138,7	138,8	139,1	138,9	-0,1%
Longueur d'adduction (ml)	297	298	298	291	291	0,0%
Longueur de distribution (ml)	138 178	138 419	138 546	138 818	138 608	-0,2%
<i>dont canalisations</i>	138 178	138 281	138 286	138 538	138 095	-0,3%
<i>dont branchements</i>	0	138	260	280	513	83,2%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	240	240	240	240	241	0,4%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	180	180	180	180	181	0,6%
<i>dont bouches d'incendie</i>			1	1	1	0,0%
<i>dont bornes fontaine</i>	10	10	10	9	9	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>	12	12	12	12	12	0,0%

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	8 779	8 890	8 905	8 986	9 033	0,5%	Bien de reprise
<i>dont sur abonnements en service</i>	7 870	8 014	8 080	8 174	8 248	0,9%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	909	876	825	812	785	-3,3%	

Information relative au parc compteurs

Situation à fin 2023

Année de fabrication	Abonnés	Résiliés
< 2005	14	49
2005	7	4
2006	5	8
2007	27	11
2008	43	17
2009	626	84
2010	438	45
2011	857	51
2012	806	85
2013	621	59
2014	731	55
2015	323	57
2016	404	21
2017	443	31
2018	403	21
2019	378	12
2020	598	24
2021	581	39
2022	482	44
2023	461	68

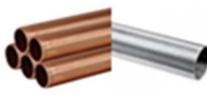


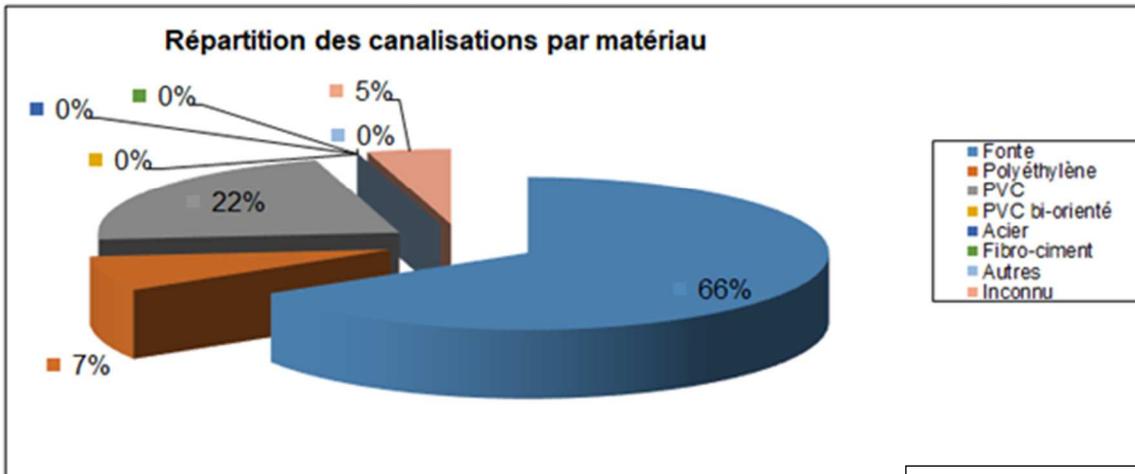
Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Ville de Pamiers - AEP
ANNEE 2023

18210

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	3
	<=50	1 412
	65	14 910
	80	485
	100	30 048
	125	14 927
	150	13 885
	175	0
	200	9 971
	250	2 489
	300	2 839
	350	0
	400	609
	450	0
FONTE	>450	0
TOTAL FONTE		91 578
	indéterminé	4
	<=32	150
	40	387
	50	2 937
	63	1 971
	75	4 076
	90	1
	110	0
	125	649
	140	0
	>140	73
POLYETHYLENE		
TOTAL POLYETHYLENE		10 248
	indéterminé	0
	<=32	423
	40	1 704
	50	7 568
	63	3 462
	75	17 179
	90	0
	110	0
	125	0
	140	0
	160	0
>160	0	
PVC		
TOTAL PVC		30 336

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=65	0
	80	0
	100	0
	150	0
	200	0
	300	0
	>300	0
ACIER		
TOTAL ACIER		0
	indéterminé	0
	<=80	0
	100	0
	150	0
	200	0
	300	0
>300	0	
FIBRO CIMENT - BETON		
TOTAL FIBRO CIMENT - BETON		0
	indéterminé	0
	<=40	0
	60	0
	100	0
	150	0
	>150	0
AUTRES		
TOTAL AUTRES		0
	indéterminé	0
	<=63	0
	75	0
	90	0
	125	0
	140	0
	160	0
	200	0
	225	0
	250	0
>250	0	
PVC BI-ORIENTE		
TOTAL PVC BI-ORIENTE		0
INCONNU	indéterminé	6 116
	<=100	107
	>100	0
TOTAL INCONNU		6 223
TOTAL		138 385



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	291	138 095	138 386
DN 25 (mm)		131	131
DN 32 (mm)		443	443
DN 40 (mm)		3 503	3 503
DN 50 (mm)		10 612	10 612
DN 60 (mm)		14 910	14 910
DN 63 (mm)		5 433	5 433
DN 75 (mm)		21 255	21 255
DN 80 (mm)		485	485
DN 90 (mm)		1	1
DN 100 (mm)		30 049	30 049
DN 125 (mm)		15 576	15 576
DN 150 (mm)		13 885	13 885
DN 160 (mm)		73	73
DN 200 (mm)	291	9 680	9 971
DN 250 (mm)		2 489	2 489
DN 300 (mm)		2 839	2 839
DN 400 (mm)		609	609
DN indéterminé (mm)		6 122	6 122

Un synoptique du réseau de distribution est disponible en annexe.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,05	0,05	0,11	0,09	0,11
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	138 178	138 281	138 286	138 538	138 095
Longueur renouvelée totale (ml)	137	0	462	0	148
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	137	0	0	0	0

Rue	Matériau	Diamètre	Linéaire (en ml)
Chemin De La Chataigneraie	Polyéthylène HD	75	31
Chemin De La Chataigneraie	Polyéthylène HD	75	2
Avenue Du 9 Eme Rcp (D11)	Fonte Ductile	100	115

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80	80	81	81	91

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	41
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	91

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2023 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
USINE DE PAMIERIS - LE FOULON		
LABORATOIRE MATERIELS ANALYSE		
PH-METRE PORTABLE WTW RENOUV2	Renouvellement	Compte
EAU DE PROCESS LAVAGE		
VANNE ENTREE CUVE CHAUX-ARRIVEE EAU	Renouvellement	Compte
VANNE ENTREE CUVE ADJUVANT-ARRIVEE EAU	Renouvellement	Compte
COMPRESSION D'AIR		
FILTRE A AIR SERVICE RENOUV2	Renouvellement	Compte
TRAITEMENT DE L'EAU - COAGULATION / FLOCCULATION		
SONDE PH-METRE RENOUV3	Renouvellement	Compte
CHLORE GAZEUX		
DEBITMETRE A BILLE PRE-CHLORATION	Renouvellement	Compte

→ Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour l'ensemble des compteurs gérés.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle 17.00.380.001.1 à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par son laboratoire.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de compteurs	8 779	8 890	8 905	8 986	9 033	0,5%
Nombre de compteurs remplacés	349	448	564	457	519	13,6%
Taux de compteurs remplacés	4,0	5,0	6,3	5,1	5,8	13,7%

→ Les réseaux

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU Plomb	73	Compte
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 Plomb	1	Compte

3.4.2 Les travaux neufs réalisés par le Délégué

→ Les installations

- Pose de deux analyseurs en continu sur l'usine du Foulon.

→ Les réseaux, branchements et compteurs

- Réalisation de 34 branchements neufs pour un linéaire de 236 ml.
- Pose de 7 débitmètres de sectorisation afin de créer 6 nouveaux secteurs de distribution



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan de surveillance de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Ceci, en accord avec l'arrêté du 30 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre de la surveillance permanente de la qualité de l'eau exercée par la Collectivité en sa qualité de personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau. Des prélèvements sont ainsi réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. La surveillance est adaptée à chaque service et permet d'assurer un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

→ Cas des nouveaux paramètres

Le renforcement au 1er janvier 2023 des normes de qualité exigées pour l'eau potable nous a conduit à vous informer de la réalisation par nos soins d'une campagne d'analyses, permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle de sept nouveaux paramètres dans les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.

→ Cas des métabolites de pesticides

La publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre. Au cours de l'année 2023, nous vous avons proposé puis, le cas échéant, réalisé, une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux de la présence éventuelle du métabolite R471811 sur les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble du service à l'initiative de l'ARS ou au motif de la surveillance.

Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	226	229
Physico-chimique	2686	293

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.1.2 L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégateur	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégateur	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégateur	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégateur	Valeur du seuil et unité
Aluminium total	0,0017	0,313	3	5	32	33	.2 mg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	1	0	1	36	32	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	1	1	0	36	32	0 n/100ml
Conductivité à 25°C	52	250	5	0	36	0	1100 µS/cm
Conductivité à 25°C in situ	185	265	0	1	0	15	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4	4	3	0	3	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	5,3	25,6	1	0	40	10	25 °C
Turbidité	0,14	1	1	1	7	1	0,5 NFU
Turbidité Terrain	0,25	0,85	0	5	0	8	0,5 NFU

Détail du traitement des dépassements :

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Date	Point exact	Paramètre	valeur	Limite (LQ) ou référence (RQ)	Type Analyse	Commentaire
24/01/2023	EAU TRAITEE USINE FOULON	ALUMINIUM	280	RQ à 200	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Les paramètres liés au traitement par coagulation/floculation sont contrôlés : pas de modification en cours sur le traitement, contrôle de l'injection et calcul du taux de coagulant appliqué conforme aux procédures d'exploitation, pas de dérives particulières sur les courbes de l'analyseur pH en continu. A noter que l'usine est en fonctionnement maximum suite aux fuites réseau en cours et engendre des difficultés sur le lavage des filtres et favorise le passage de l'aluminium "particulaire". Le contrôle du 07/02/2023 est conforme.
14/02/2023	RESERVOIR LES GLORIETTES	Equilibre de l'eau	4	RQ 1<<2	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur l'équilibre de l'eau. Une vérification de l'injection de la soude a été réalisée pour ajuster si nécessaire malgré une courbe du pH enregistrée conforme à la régulation en place. (cependant le ph d'équilibre à 8.3 ne peut être respecté afin de privilégier, en priorité, la désinfection au chlore)
23/02/2023	POSTE DE GARDE CAESRNE QUARTIER BEAUMONT	Coliformes totaux	1	RQ à 0	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "bactériologique". Après enquête, il n'est constaté aucun dysfonctionnement sur le réseau. Les valeurs de résiduels de chlore sont très faibles en bout de réseau. Le contrôle réalisé le 01/03, après purge, est conforme.
14/03/2023	EAU TRAITÉE USINE PAMIERIS	Aluminium	228	RQ à 200	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Le bouchage sur la préparation de la chaux a entraîné une dérive du pH sur l'étape de coagulation floculation. Cette étape n'étant pas optimisée, et couplé au mauvais état des fond de filtres à sables, a favorisé le passage de l'aluminium "particulaire" à la sortie de l'usine. Après intervention, le pH a retrouvé une valeur conforme aux consignes en coagulation/floculation, les filtres à sables lavés et des purges organisées sur le réseau, ont permis un retour à la normale. Les contrôles du 25/02/2023 sur usine et réseau sont conformes.
16/03/2023	GENDARMERIE PAMIERIS	Aluminium	222	RQ à 200	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Le bouchage sur la préparation de la chaux a entraîné une dérive du pH sur l'étape de coagulation floculation. Cette étape n'étant pas optimisée, et couplé au mauvais état des fond de filtres à sables, a favorisé le passage de l'aluminium "particulaire" à la sortie de l'usine. Après intervention, le pH a retrouvé une valeur conforme aux consignes en coagulation/floculation, les filtres à sables lavés et des purges organisées sur le réseau, ont permis un retour à la normale. Les contrôles du 25/02/2023 sur usine et réseau sont conformes.
02/06/2023	COMPLEXE NEPTUNIA	Aluminium	210	RQ à 200	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". La pose d'un débitmètre sur le réseau et les modifications hydrauliques ont entraîné un décrochage malgré les purges organisées après ces travaux le 02 /2/06/2023. Une nouvelle purge faite le 12/06 suivi d'un contrôle le 13/06/2023 sur l'antenne identifiée.
12/06/2023	RESERVOIR GLORIETTES	Equilibre de l'eau	4	RQ 1<<2	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur l'équilibre de l'eau. Une vérification de l'injection de la soude a été réalisée pour ajuster si nécessaire. A noter le ph d'équilibre à 8,11 ne peut être respecté afin de privilégier, en priorité, la désinfection au chlore,

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Date	Point exact	Paramètre	valeur	Limite (LQ) ou référence (RQ)	Type Analyse	Commentaire
20/07/2023	PAMIER	Température	25,6	RQ à 25°C	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "température". Il n'y a aucune action immédiate pour un retour à la normale. Afin d'éviter le développement des bactéries, il est rappelé au service de rester vigilant sur les concentrations en chlore au départ des productions et sur le réseau de distribution.
08/08/2023	EAU TRAITÉE USINE PAMIER	Aluminium	272	RQ à 200	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Il est procédé à une vérification des paramètres de traitement sur l'usine (CO2/Chaux _ Coagulation /floculation). Couplé au mauvais état des fonds de filtres à sables, cela peut favoriser le passage de l'aluminium "particulaire" à la sortie de l'usine. Le contrôle du 22/08/2023 sur usine est conforme.
29/08/2023	RESERVOIR LES GLORIETTES	Turbidité ET limite 1.0	1,3	LQ à 1.0 NTU	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "turbidité" légèrement supérieure à la limite de 1,00NTU. Un défaut sur le lavage des filtres a été identifié. Une fois résolu et les lavages réalisés correctement, la turbidité est stabilisée à des valeurs inférieures à 0.75 NTU (affichage turbidimètre en continu).
31/08/2023	RESERVOIR GLORIETTES	Turbidité ET limite 1.0	1	LQ à 1.0 NTU	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "turbidité" légèrement supérieure à la limite de 1,00NTU. Un défaut sur le lavage des filtres a été identifié. Une fois résolu et les lavages réalisés correctement, la turbidité est stabilisée à des valeurs inférieures à 0.75 NTU (affichage turbidimètre en continu).
31/08/2023	PAMIER	Conductivité 25°C	-	RQ entre 200 et 1100 µS/cm	Contrôle Sanitaire	Eau naturellement faiblement minéralisée
11/09/2023	PAMIER	Conductivité 25°C	-	RQ entre 200 et 1100 µS/cm	Contrôle Sanitaire	Eau naturellement faiblement minéralisée
19/09/2023	LYCEE AGRICOLE	Coliformes totaux	1	RQ à 0	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "bactériologique". Après enquête, il n'est constaté aucun dysfonctionnement sur le fonctionnement sur le réseau. Le prélèvement de contrôle réalisé au plus près du compteur le 26/09/23 est conforme.
10/10/2023	RESERVOIR RTE DE FOIX	Spores	1	RQ à 0	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "bactériologique". Après enquête, il n'est constaté aucun dysfonctionnement sur le fonctionnement sur le réseau. Le prélèvement de contrôle réalisé le 17/10/23 est conforme mais reste chargé en germes totaux. Un nouveau prélèvement fait le 23/10/2023 est conforme
10/10/2023	RESERVOIR GLORIETTES	Equilibre de l'eau	4	RQ 1<<2	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur l'équilibre de l'eau. Une vérification de l'injection de la soude a été réalisée pour ajuster si nécessaire.
05/12/2023	PLACE MARCHÉ AUX BOEUF	Aluminium	302	RQ à 200	Contrôle Sanitaire	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Il est procédé à une vérification des paramètres de traitement sur l'usine et une purge sur le réseau effectuée avant un nouveau prélèvement. Le recontrôle du 21/12 Place aux bœufs est toujours non conforme.
21/12/2023	PLACE MARCHÉ AUX BOEUF	Aluminium	313	RQ à 200	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Il est procédé à une vérification des paramètres de traitement sur l'usine et une purge sur le réseau effectuée avant un nouveau prélèvement. Les recontrôles du 09/01/2024 sur usine et place aux bœufs sont conformes (usine à 130 µg/L et place aux bœufs à 144µg/L)
26/12/2023	USINE PAMIER LE FOULON	Aluminium	261	RQ à 200	Autocontrôle	Le prélèvement présente une non-conformité sur le paramètre "aluminium". Il est procédé à une vérification des paramètres de traitement sur l'usine avant un nouveau prélèvement. Le recontrôle du 09/01/2024 sur usine est conforme (usine à 130 µg/L).

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	29,60	43,30	18	mg/l	Sans objet
Chlorures	5,50	7,70	6	mg/l	250
Fluorures	0	1290	3	µg/l	1500
Magnésium	1,20	2,80	18	mg/l	Sans objet
Nitrates	0,96	2,30	12	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0	3	µg/l	0,5
Potassium	0,52	0,85	3	mg/l	Sans objet
Sodium	2,90	4,09	3	mg/l	200
Sulfates	10,10	15,20	6	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	8,10	11,70	18	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2019	2020	2021	2022	2023
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %				
Nombre de prélèvements conformes	39	40	33	37	36
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	39	40	33	37	36
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	92,31 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	13	12	13	12	13
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	13	13	13	12	13

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

Situation sur votre service :

Date	Commune	Localisation	Fait par	Résultat (en µg/l)
14/02/2023	PAMIERIS	CENTRE DE PAMIERIS_POINT MOBILE	ARS	<0.05
05/12/2023	PAMIERIS	CENTRE DE PAMIERIS_POINT MOBILE	ARS	<0.05
06/03/2023	PAMIERIS	IFMS	ARS	<0.05
14/02/2023	PAMIERIS	RES. PAMIERIS LES GLORIETTES	ARS	<0.05
12/06/2023	PAMIERIS	RES. PAMIERIS LES GLORIETTES	ARS	<0.05
10/10/2023	PAMIERIS	RES. PAMIERIS LES GLORIETTES	ARS	<0.05

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ Le volume prélevé

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

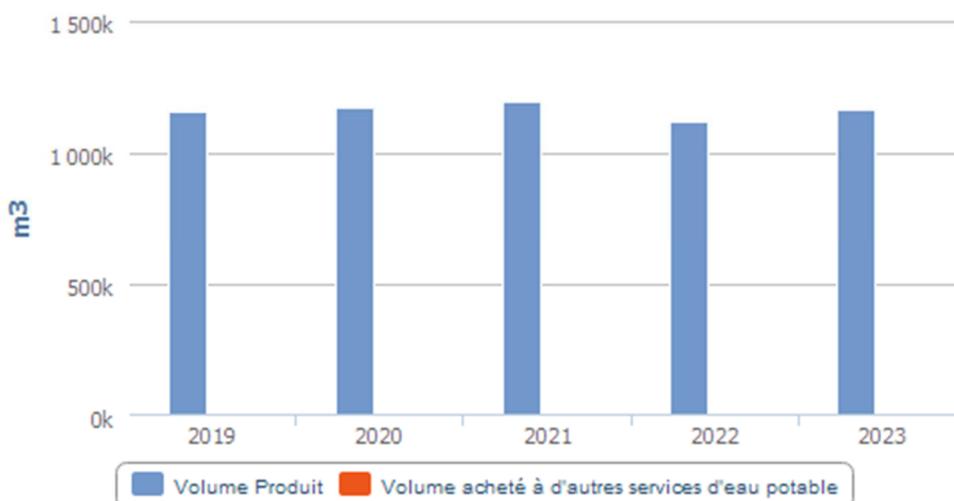
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume prélevé (m3)	1 339 877	1 345 096	1 343 838	1 280 114	1 328 032	3,7%
Volume prélevé par ressource (m3)						
USINE DE PAMIER - LE FOULON	1 339 877	1 345 096	1 343 838	1 280 114	1 328 032	3,7%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau de surface	1 339 877	1 345 096	1 343 838	1 280 114	1 328 032	3,7%

→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume prélevé (m3)	1 339 877	1 345 096	1 343 838	1 280 114	1 328 032	3,7%
Besoin des usines	187 513	177 843	148 224	161 342	167 860	4,0%
Volume produit (m3)	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172	3,7%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0,0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0,0%
Volume mis en distribution (m3)	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172	3,7%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable

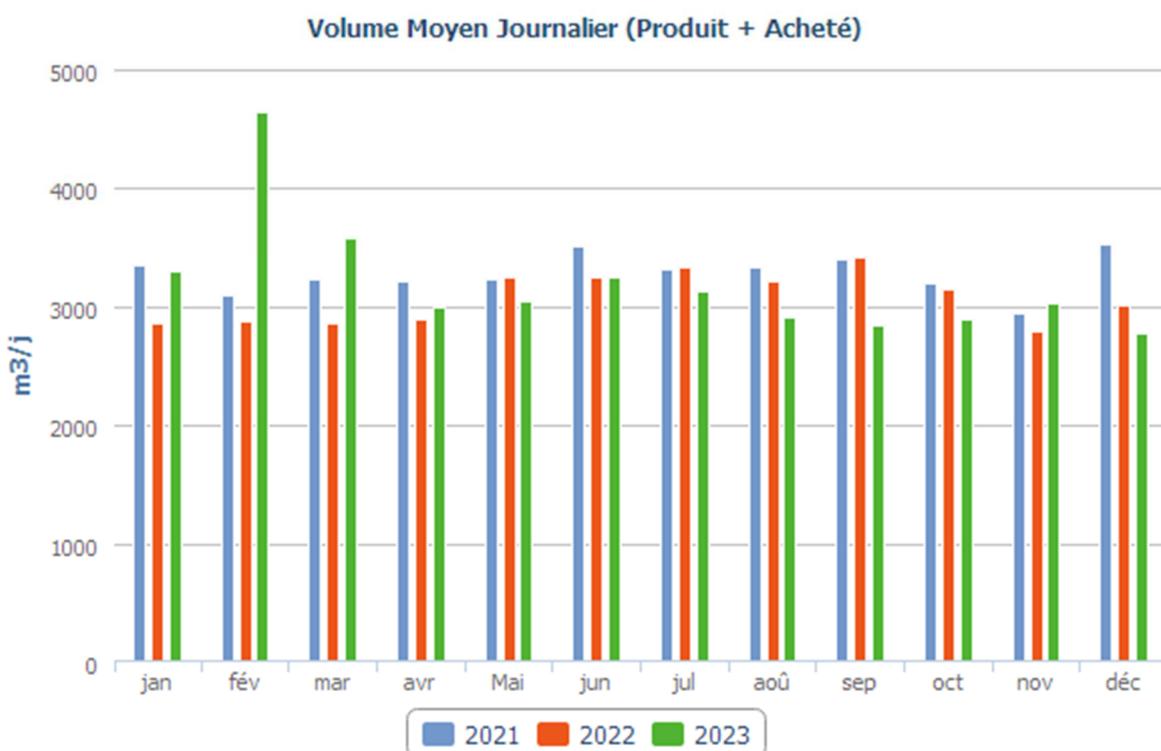


Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	3 285	4 634	3 570	2 979	3 042	3 233	3 128	2 898	2 840	2 881	3 015	2 770
Total (m3/j)	3 285	4 634	3 570	2 979	3 042	3 233	3 128	2 898	2 840	2 881	3 015	2 770



4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	897 888	882 118	881 745	896 318	919 558	2,6%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	897 888	882 118	881 745	896 318	919 558	2,6%
domestiques ou assimilés	863 055	841 751	847 035	851 935	839 099	-1,5%
non domestiques	34 833	40 367	34 710	44 383	80 459	81,3%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0,0%

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

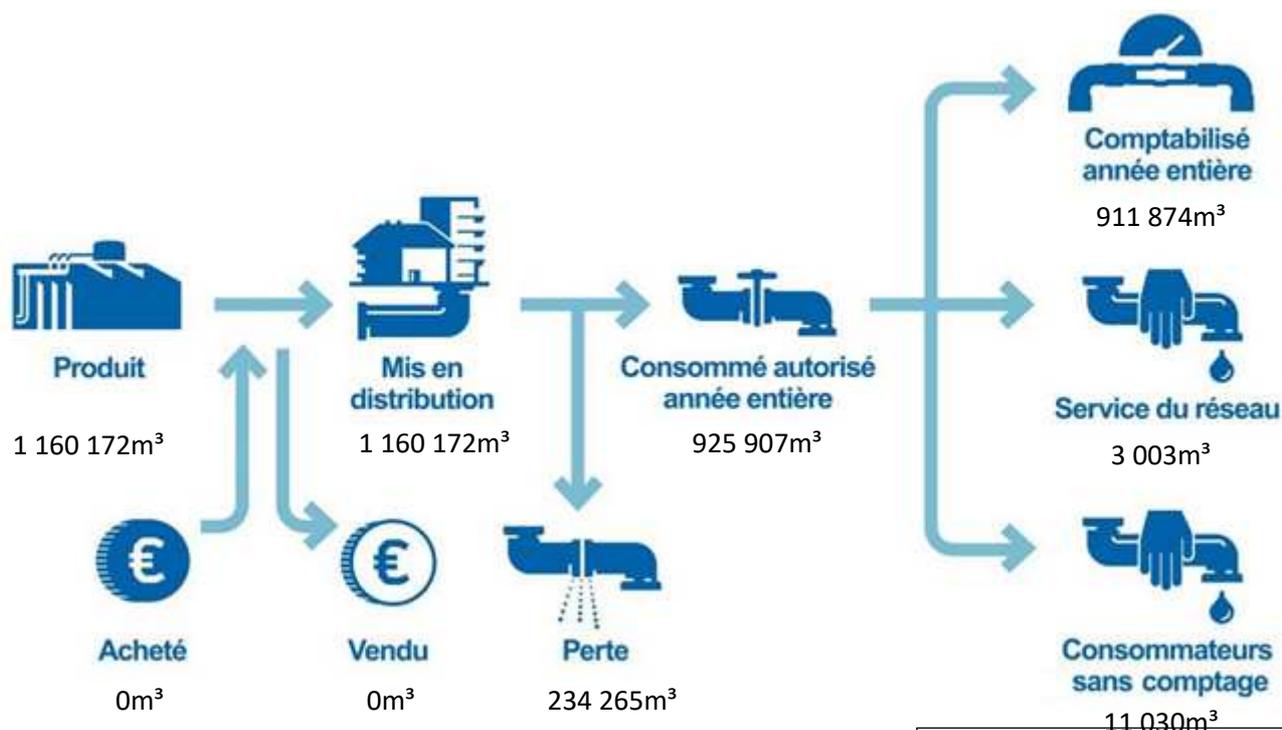
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume vendu (m3)	897 888	882 118	881 745	896 318	908 528	1,4%
dont clients individuels	767 191	721 564	697 922	695 561	642 186	-7,7%
dont clients domestiques SRU	13 902	14 405	16 746	18 051	22 988	27,4%
dont clients industriels	16 896	24 356	17 688	28 375	63 468	123,7%
dont clients collectifs	56 094	53 298	63 080	55 879	32 705	-41,5%
dont irrigations agricoles	0	32 610	48 415	50 607	72 870	44,0%
dont bâtiments communaux	43 805	35 885	37 894	47 845	73 357	53,3%
dont appareils publics	0	0	0	0	954	100%

→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	919 761	884 180	889 328	1 016 087	911 874	-10,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	922 288	869 919	909 257	1 021 685	911 874	-10,7%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	372	357	363	365	0,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	21 826	18 222	16 722	11 030	11 030	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	7 443	9 209	4 809	3 033	3 003	-1,0%
Volume consommé autorisé (m3)	949 030	911 611	910 859	1 030 150	925 907	-10,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	951 557	897 350	930 788	1 035 748	925 907	-10,6%

→ Synthèse des flux de volumes



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2023 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2023	79,8	68,67	4,65	4,93	18,37

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	82,6 %	76,9 %	77,9 %	92,6 %	79,8 %	-13,8%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	951 557	897 350	930 788	1 035 748	925 907	-10,6%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	0	0	0	0	0	0,0%
Volume produit (m3) C	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172	3,7%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	0	0	0	0	0	0,0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2023.

Nous nous tenons à votre disposition pour la rédaction du rapport en cas de non atteinte de ce rendement minimum.

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,56	5,87	5,67	1,92	4,93
Volume mis en distribution (m3) A	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	922 288	869 919	909 257	1 021 685	911 874
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	138 178	138 281	138 286	138 538	138 095

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	3,98	5,33	5,25	1,64	4,65
Volume mis en distribution (m3) A	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	951 557	897 350	930 788	1 035 748	925 907
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	138 178	138 281	138 286	138 538	138 095

Le volume sans comptage et les volumes de service du réseau sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

VOLUMES CONSOMMES SANS COMPTAGE (Vcsc) en m3	11 030
Essai BI/PI	2 700
Manœuvre Incendie	0
Espace vert sans compteur	4 320
Fontaines sans compteur	520
Lavage de voirie par bouches de lavage	0
Lavage de voirie avec engins	2 750
Prise d'eau pour le réseau d'assainissement	620
Autres volume consommé sans comptage	120
VOLUMES DE SERVICE DU RESEAU EN m³	3 003
Nettoyage des réservoirs	700
Désinfection après travaux	464
Purge et lavage des conduites	1 270
Surpresseurs et pissettes	0
Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	569
Autres consommations pour raisons de service	0

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ *Les installations*

- Remplacement des tubes des pompes doseuses,
- Entretien complet du compresseur ozone,
- Remplacement des filtres sur le traitement de l'air de production ozone,
- Lavage à cœur des filtres à sable,
- Vidange et nettoyage de l'exhaure,
- remplacement en urgence des tampons sur l'accouplement de la pompe d'eau de lavage
- Vidange complète du décanteur pour nettoyage des goulottes d'évacuation des boues,
- vidange des agitateurs du bac lait de chaux et du mélangeur rapide,
- Entretien des chloromètres,
- Etalonnage et calibration des sondes,
- Nettoyage de l'ensemble des tubes de l'ozoneur,
- vérification des détecteurs gaz fixes
- Remplacement de la courroie du compresseur ozoneur
- Mise en place d'une sonde de mesure de niveau sur la bêche exhaure
- Réalisation des contrôles réglementaires des équipements sous pression

Le nombre d'interventions par installation est présenté dans le tableau ci-dessous :

Installation	Nature de l'intervention	Nombre d'intervention
RESERVOIR PAMIERIS LA GLORIETTE	Exploitation	4
RESERVOIR PAMIERIS RTE DE FOIX	Exploitation	3
	Métriologie	1
	Modification, Amélioration	1
SECTO PAMIERIS CHARTREUSE	Travaux Neufs	1
SECTO PAMIERIS DENIS PAPIN	Exploitation	1
SECTO PAMIERIS FABRE	Travaux Neufs	1
SECTO PAMIERIS LESTRADE	Travaux Neufs	1
SECTO PAMIERIS PAIX	Renouvellement	1
USINE PAMIERIS	Correctif	29
	Exploitation	443
	Maintenance courante	5
	Métriologie	4
	Modification, Amélioration	2
	Nettoyage	2
	Travaux Neufs	3

Les interventions de lavage de réservoir sont listées ci-dessous :

Date	LIBELLE RESERVOIR / BACHE	TYPE	VOLUME (en m3)
31/01/2023	USINE FOULON BACHE EAU TRAITÉE 1	Bache usine	200
31/01/2023	USINE FOULON BACHE EAU TRAITÉE 2	Semi enterré	400
01/02/2023	RESERVOIR GLORIETTE	Tour	1000
02/02/2023	RESERVOIR ROUTE DE FOIX	Tour	1000

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

- Manœuvre régulière des vannes et contrôle des travaux de voirie, réfections des trottoirs et chaussées, pour s'assurer de l'accessibilité des équipements du réseau d'eau potable.
- Mise à jour du SIG lors de travaux et vérification des plans à partir des émergences localisées sur le terrain.

4.3.3 Les recherches de fuites

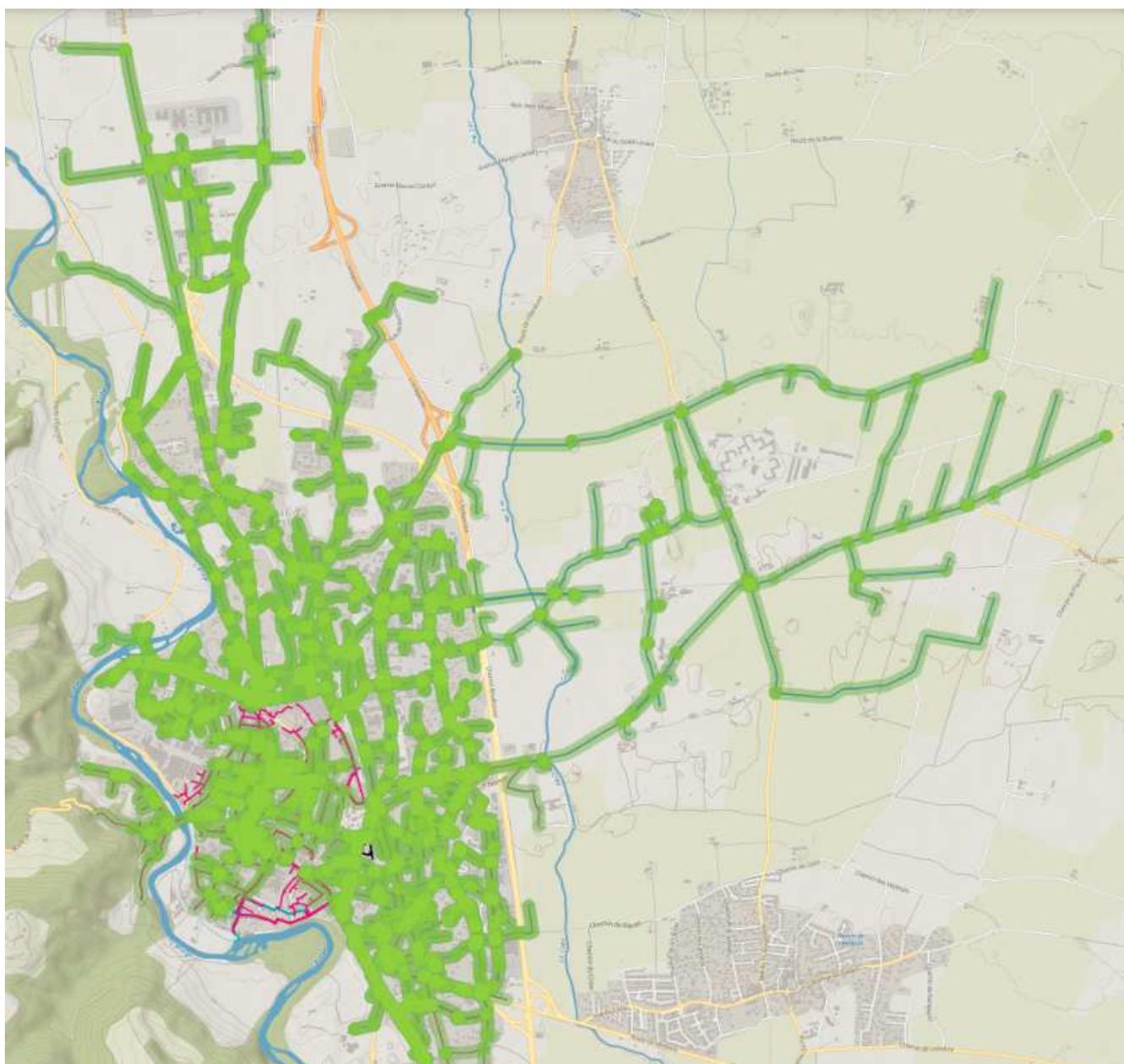
Le détail du linéaire inspecté dans le cadre de la recherche de fuite est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Jan.	Fév.	Avril	Mai	Juil.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PAMIERIS	20 733	96	10 161	302	117	221	277	0	17 015

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	14	17	26	10	34	240,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	200,0%
Nombre de fuites sur branchement	25	16	19	9	10	11,1%
Nombre de fuites sur compteur	54	22	43	10	3	-70,0%
Nombre de fuites sur équipement	0	7		3	7	133,3%
Nombre de fuites réparées	93	62	88	32	54	68,8%
Linéaire soumis à recherche de fuites	72 000	129 583	26 484	48 956	285 014	482,2%



Accusé de réception en préfecture
 009-210902250-20240702-24_17579-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2024
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2019	2020	2021	2022	2023
USINE DE PAMIERIS - LE FOULON	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	590 166	602 534	593 094	538 185	579 907	7,8%
Installation de production	590 166	602 534	593 094	538 185	579 907	7,8%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- réduire les quantités de réactifs à utiliser.

	2018	2020	2021	2022	2023
Chaux (en Tonnes)	59,54	64,14	59,5	60,1	60,64
PAX (en Tonnes)	50,78	63,36	49,40	31,54	25,1
CO2 (en Tonnes)	63,42	90,63	99,3	108,5	72,5
Chlore gazeux (en Kg)	784	830	880	880	784

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

4.4.4 La valorisation des sous-produits

→ La valorisation des déchets liés au service



RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Ce chapitre présente le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.2 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Etat d'imputation au compte des travaux 2023.

VILLE DE PAMIER - EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DE RENOUVELLEMENT 2023

Ensemble	Bous-ensemble	Unité Technique concernée	Qté	Prix avec DPFG	Montant € sans Frais généraux	Rajout de 15% contractuel	Montant total inscrit au compte	Observations
RESEAU DE DISTRIBUTION	BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS	BRANCHEMENTS EAU PLOMB AVEC COFFRE	73				143 771,75 €	Branchements Plomb avec coffre. (1640 € X 74 u 8 k)(1.2009)
RESEAU DE DISTRIBUTION	BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS	BRANCHEMENTS EAU PLOMB SANS COFFRE	1				1 568,38 €	Branchements Plomb sans coffre. (1305 € X 1 u X k)(1.2009)
USINE DE PAMIER - LE FOULON	LABORATOIRE MATERIELS ANALYSE	PH-METRE PORTABLE WTW RENOUV2	1	1027,84	903,99 €	135,60 €	1 039,59 €	
USINE DE PAMIER - LE FOULON	EAU DE PROCESS LAVAGE	VANNE ENTREE CUVE CHAUX-ARRIVEE EAU	1	619,82	545,14 €	81,77 €	626,91 €	
USINE DE PAMIER - LE FOULON	EAU DE PROCESS LAVAGE	VANNE ENTREE CUVE ADJUVANT-ARRIVEE EAU	1	619,82	545,14 €	81,77 €	626,91 €	
USINE DE PAMIER - LE FOULON	COMPRESSION D'AIR	FILTRE A AIR SERVICE RENOUV2	1	389,82	342,85 €	51,41 €	394,28 €	
USINE DE PAMIER - LE FOULON	TRAITEMENT DE L'EAU - COAGULATION / FLOCCULATION	SONDE PH-METRE RENOUV3	1	384,2	362,01 €	24,30 €	386,31 €	
USINE DE PAMIER - LE FOULON	CHLORE GAZEUX	DEBITMETRE A BILLE PRE-CHLORATION	1	627,85	552,20 €	82,83 €	635,03 €	
MONTANT DU RENOUVELLEMENT					3 469,38 €	3 051,32 €	457,70 €	148 849,14 €

✓ **Etat du solde du compte de renouvellement 2023.**

**COMMUNE DE PAMIER
SERVICE EAU POTABLE
COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT
DU 01/05/2015 AU 30/04/2025**

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES	
TOTAL		121 418,27	139 132,41	17 714,14	- 43 347,57	solde clôture avenant N°2
31-déc.-22	DOTATION 2022		173 463,00		k=1,120067	nouvelle dotation de base avenant N°2
	Dépenses 2022		194 290,18	(dot actualisée)	1,1201	
	Installations techniques	2 406,15				
	62 Branchements Plomb avec coffre; k*1640 € x 62 brts	113 888,41				
	Branchements Plomb sans coffre;	0,00				
TOTAL		116 294,56	194 290,18	77 995,62	34 648,05	
31-déc.-23	DOTATION 2023		173 463,00		k=(1,1956+1,2062)/2	
	Dépenses 2023		208 311,72	(dot actualisée)	1,2009	k moyen
	Installations techniques	3 509,02				
	73 Branchements Plomb avec coffre; k*1640 € x 73 brts	143 771,75				
	1 Branchement Plomb sans coffre; 1 568,38 € X 1	1 568,38				
TOTAL		148 849,14	208 311,72	59 462,58	94 110,62	
TOTAL	Toutes années confondues	1 193 917,47	1 288 028,09	94 110,62		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

5.3 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.3.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.3.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.1 La facture 120 m³

PAMIER	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			181,76	188,74	3,84%
Part délégataire			119,24	126,48	6,07%
Abonnement			36,08	39,60	9,76%
Consommation	120	0,7240	83,16	86,88	4,47%
Part communale			51,72	51,72	0,00%
Consommation	120	0,4310	51,72	51,72	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0878	10,80	10,54	-2,41%
Collecte et dépollution des eaux usées			261,60	274,20	4,82%
Part communale			261,60	274,20	4,82%
Abonnement			72,00	75,00	4,17%
Consommation	120	1,6600	189,60	199,20	5,06%
Organismes publics et TVA			110,93	112,58	1,49%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			41,33	42,98	3,99%
TOTAL € TTC			554,29	575,52	3,83%

6.2 Les données consommateurs par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
PAMIER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 410	15 984	15 917	15 976	16 257	1,8%
Nombre d'abonnés (clients)	7 853	7 951	8 037	8 121	8 192	0,9%
Volume vendu (m3)	897 888	882 118	881 745	896 318	919 558	2,6%

6.3 Le bilan énergétique du patrimoine

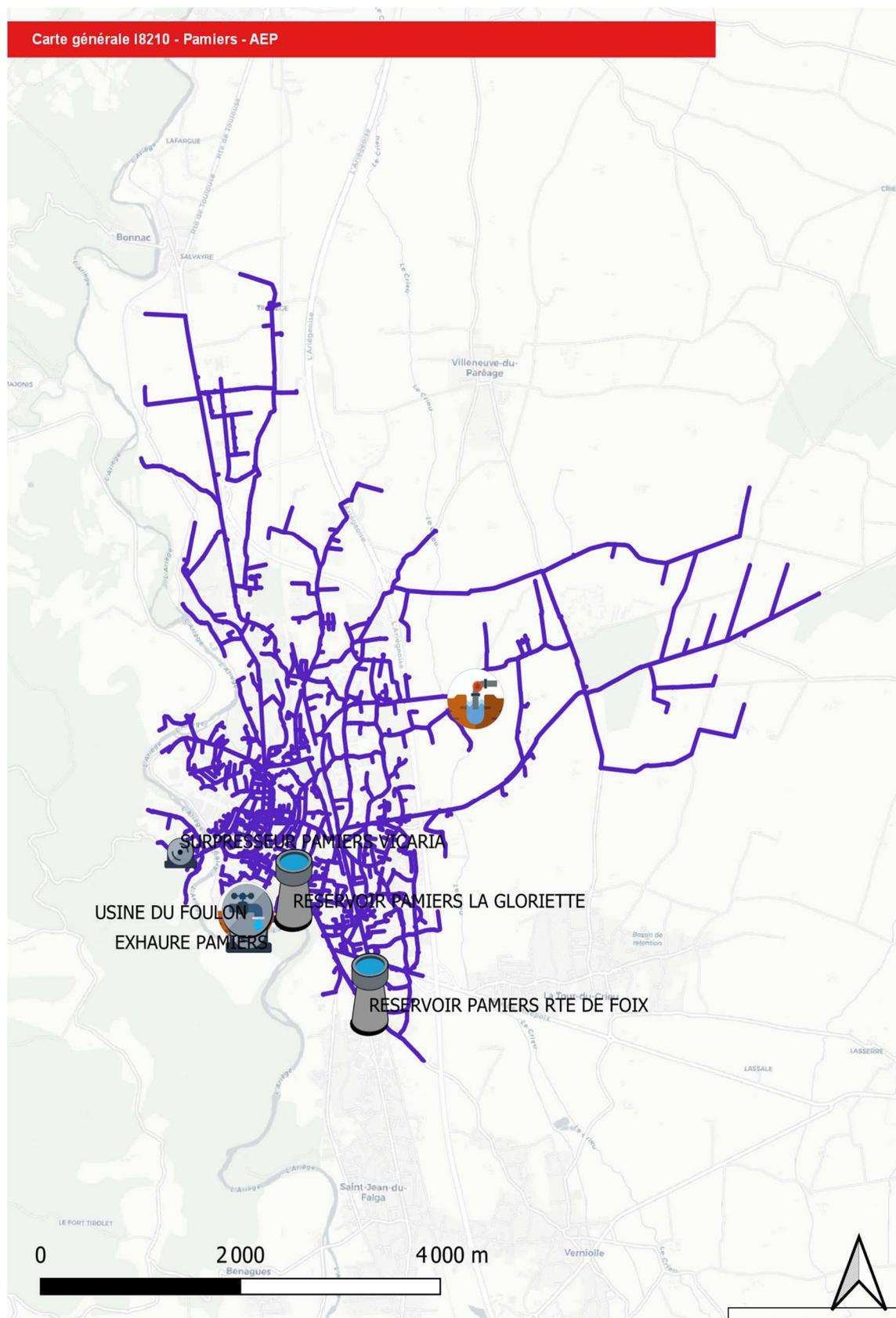
→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
USINE DE PAMIER - LE FOULON						
Energie relevée consommée (kWh)	590 166	602 534	593 094	538 185	579 907	7,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	512	516	496	481	500	4,0%
Volume produit refoulé (m3)	1 152 364	1 167 253	1 195 614	1 118 772	1 160 172	3,7%

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.4 Le synoptique du réseau



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.5 La qualité de l'eau

6.5.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	10	10		
Physico-chimique	1129	1129	12	12

Tous les résultats sont conformes.

6.5.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	36	36	33	33	69	69
Physico-chimie	13	13	10	10	23	23

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

→ Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	72	72	65	65
Physico-chimique	940	940	32	32
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	144	143	131	130
Physico-chimique	378	365	186	174
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			33	
Physico-chimique	249		72	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.5.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

PC - EXHAURE ARIEGE FOULON

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes ML	2420		5475	3	n/100ml	
E.Coli par microplaques	231		1104	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques par microplaques	61		110	3	n/100ml	<= 10000
Salmonelles Qualitatif / 1 L	0		0	1	Qualitatif	
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4		4	3	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	37	49.333	62	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.786	7.9	7	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.84	8.947	9.1	3	Unité pH	
TH Calcique	3.2	4.183	5.225	3	°F	
TH Magnésien	0.613	0.865	1.189	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	3.08	4.073	5.09	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	3.8	5.033	6.4	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3.333	10	3	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.54	2.413	5.4	3	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	3	mg/l	<= 1
Détergeant anionique	0	0	0	3	mg/l	
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	3	µg/l	<= 100
Température de l'eau	12.9	15.133	18.5	3	°C	
Température de l'eau	4	4	4	1	°C	<= 25
Fer dissous	20.3	23.5	28.7	3	µg/l	
Manganèse total	0	7.55	13.8	3	µg/l	
Calcium	12.8	16.733	20.9	3	mg/l	
Chlorures	1.5	2.3	3.3	3	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	88	120.667	153	3	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	124	144.333	165	3	µS/cm	<= 1100
Conductivité à 25°C in situ	120	120	120	1	µS/cm	
Magnésium	1.46	2.06	2.83	3	mg/l	
Potassium	0.54	0.737	0.88	3	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.1	5.667	6.3	3	mg/l	
Sodium	2.14	2.86	3.72	3	mg/l	<= 200
Sulfates	8.2	12.6	16.7	3	mg/l	<= 250
Carbone organique dissous	0.7	1.275	2.1	4	mg/l C	
Carbone Organique Total	1.01	1.413	1.83	3	mg/l C	<= 10
DBO (5 jours)	0.8	1.133	1.7	3	mg/l O2	
DCO	0	0	0	3	mg/l O2	
Matières en suspension	0	2.067	6.2	3	mg/l	
Oxygène dissous	9.9	11.033	12.9	3	mg/l	
O2 dissous % Saturation	98.6	99.867	101	3	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 4
Azote global	1.1	1.657	2	3	mg/l	
Azote Kjeldhal (en N)	0	0.19	0.57	3	mg/l	
Nitrates	1.1	1.467	2	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.022	0.029	0.04	3	mg/l	
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	3	mg/l P2O5	

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

PC - EXHAURE ARIEGE FOULON

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Aluminium total	0.008	0.049	0.12	3	mg/l	
Arsenic	0.78	0.873	0.93	3	µg/l	<= 100
Baryum	0.007	0.007	0.007	1	mg/l	<= 1
Baryum	0.006	0.006	0.006	2	mg/l	
Bore	0	0	0	3	µg/l	
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	3	mg/l	
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	51	55.667	63	3	µg/l	
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Nickel	0	0.548	2.5	6	µg/l	<= 20
Nickel	0	0	0	2	µg/l	
Plomb	0	0.389	1.87	8	µg/l	<= 50
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Zinc	0	0	0	1	mg/l	<= 5
Zinc	0	0.018	0.035	2	mg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	8	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	8	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	8	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	8	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	00	0.001	8	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	4	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	00	0.001	8	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	00	0.001	8	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0.007	0.022	3	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.007	0.022	3	µg/l	<= 5
Di(2-ethylhexyl)phtalate	0	0.119	0.58	8	µg/l	

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

UP - usine ariege Pamiers

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	15	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		28	15	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		19	15	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	= 0
Flore saprophyte (37°C)	0		1	8	(+)	
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4		4	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	90	102	111	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.82	8.08	14	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.11	8.237	8.36	3	Unité pH	
TH Calcique	7.4	9.419	10.825	18	°F	
TH Magnésien	0.504	0.85	1.176	18	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	6.95	10.341	29.5	12	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.1	10.256	11.7	18	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0.14	0.43	1	8	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.25	0.561	0.85	8	NFU	<= 1
Température de l'eau	5.3	13.285	21.4	13	°C	<= 25
Fer total	0	5.607	9.82	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	29.6	37.678	43.3	18	mg/l	
Chlorures	5.5	6.233	7.7	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	184	216.429	247	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	185	216.429	242	7	µS/cm	<= 1100
Magnésium	1.2	2.023	2.8	18	mg/l	
Potassium	0.52	0.727	0.85	3	mg/l	
Sodium	2.9	3.477	4.09	3	mg/l	<= 200
Sulfates	10.1	12.55	15.2	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.57	0.893	1.9	12	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.003	0.034	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0.96	1.528	2.3	12	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.019	0.031	0.046	12	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.001	0.015	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.002	0.12	0.28	32	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.006	0.006	0.006	3	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	0	450.333	1290	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

UP - usine ariege Pamiers

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Activité alpha totale	0	0.017	0.027	3	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.053	0.099	3	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	3	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	3	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.25	0.437	0.65	15	mg/l	
Chlore total	0.3	0.487	0.7	15	mg/l	
Bromates	0	0.6	4.2	7	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	3	µg/l	
Chloroforme	4.5	5.7	8	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0.177	0.53	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	1.5	1.8	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.8	7.377	9.8	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

ZD - papiers

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	53	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	54	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		231	54	n/ml	
Bact Sp Anaér SulfitoRed/20ml	0		0	1	n/20ml	= 0
Bactéries Coliformes	0		1	53	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	53	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	54	n/100ml	= 0
Flore saprophyte (37°C)	0		5	25	(+)	
pH à température de l'eau	7.5	7.814	8.5	41	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	27	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Turbidité	0	0.332	0.95	29	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.25	0.53	1.3	25	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.8	16.268	25.6	37	°C	<= 25
Fer total	8.45	12.483	16.6	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	52	218.931	250	29	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	200	218.25	265	8	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	27	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.036	0.113	0.313	33	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.145	0.415	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	0.403	0.7	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	2.5	10	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	3	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.092	0.56	57	mg/l	
Chlore total	0	0.115	0.67	57	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	3	µg/l	
Chloroforme	0.98	3.227	5.9	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.833	1.3	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.98	4.06	7.2	3	µg/l	<= 100

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.6 Les engagements spécifiques au service

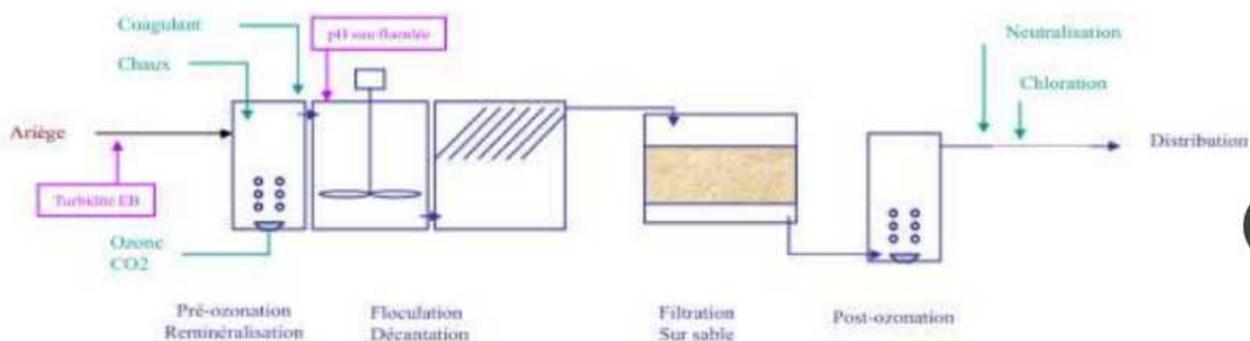
Localisation des installations :

La carte en annexe 3 présente la localisation des installations pour ce contrat.

Filière et produits chimiques :

Liste des produits chimiques utilisés sur l'usine de production à chaque étape du traitement :

- Gaz carbonique
- Coagulant PAX XL 63
- Chaux
- Chlore gazeux



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Programme d'autosurveillance :

Un programme annuel d'autocontrôle est mis en place chaque année, par VEOLIA comme suit :

Contrat	PAMIER S		
	Ariège	Usine Le Foulon	Réseau
Pt de prélèvement	eau brute	eau traitée	eau distribuée
Paramètres	contractuel	contractuel	contractuel
Microbiologie type B3		6	24
Mesure de chlore in situ		6	24
Turb + pH + Cond + Température	4	6	24 turb + 6 pH + COD
TAC/TH		12	
COD	4		
COT		6	
CVM			
Nitrates		6	
Nitrites		6	
Ammonium		6	
Bromates		4	
Aluminium		26	

Points de contrôle :

La production et le réseau sont contrôlés régulièrement sur :

- Exhaure Ariège
- Usine du Foulon
- Réservoir des Gloriettes
- Magasin « Tout à faire » matériaux
- Crématorium
- Lycée Agricole
- ZAC La Bouriette
- Neptunia
- Réservoir Route de Foix
- Hôtel restaurant « Le Roi Gourmand »
- ZA Gabrielat
- Mairie
- Las Parets

Mesure en continu :

Pour compléter la surveillance de la qualité de l'eau

- des analyseurs de mesures en continu sont en place sur la filière de traitement et le réseau :

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

INSTALLATION	MESURE
USINE	Analyseur de Turbidité eau brute
	Analyseur de pH eau floclée

- Des passages réguliers hebdomadaires sur la production sont réalisés. Ils permettent, entre autre, l'exploitation des installations :
 - mesures ponctuelles des paramètres comme turbidité, résiduel de chlore libre
 - vérification des appareils de mesures, calibration des appareils et leur maintenance,
 - le réglage des traitements en fonction des mesures réalisées

Sites télégérés, Interconnexion et Plan de Secours :

- Les captages et les réservoirs ont en général une première protection physique par un grillage ou une clôture suivi d'une seconde protection physique par un ouvrage de génie civil fermant à clé.
- En complément, les ouvrages sont peuvent être équipés de capteur sur l'ouverture des portes, d'un code d'accès, de badge d'accès nominatif et de la télégestion permettant d'être informé d'alerte éventuelle (intrusion, qualité eau, problème technique, etc.).

Communication avec le territoire :

Tous les résultats d'analyses et les alertes sur non conformités sont adressés à **pyrenees-cae-asst.eau-sdo@veolia.com**.

Le Territoire dispose d'un service d'astreinte « cadre », disponible 7 jours sur 7 et 24h/24h.

<p>Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024</p>
--

6.7 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



N° 2015/69288.9

Certificat
Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe I Complementary list of certified locations on appendix

N° SIREN

572025526

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

AFNOR Certification est un organisme de certification indépendant et impartial, agréé par le gouvernement français et reconnu par les autorités nationales et internationales. AFNOR Certification est un organisme de certification indépendant et impartial, agréé par le gouvernement français et reconnu par les autorités nationales et internationales. AFNOR Certification est un organisme de certification indépendant et impartial, agréé par le gouvernement français et reconnu par les autorités nationales et internationales.



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Directeur Général de la norme ISO 9001 Certification de la Compagnie Générale des Eaux
Managing Director of the ISO 9001 Certification of the Veolia Water Company

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flasquez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Sur le certificat électronique consultable sur www.afnor.org (à la rubrique "certificats de l'entreprise"). The electronic certificate can be consulted on www.afnor.org
where it will be available for consultation in the AFNOR Certification system. AFNOR Certification de l'entreprise de la Compagnie Générale des Eaux. Pour plus d'informations, voir www.afnor.org.
Certificat électronique n° 2015/69287.8. Management System: Certification. Révisé annuellement par www.afnor.org.
Certification n° 1012. AFNOR Certification (France). CERT 1012/2015/69287.8

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 15 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Signature en vertu de son mandat. Elle est opposable à tout tiers, y compris
les tiers bénéficiaires du mandat. Elle est opposable à tout tiers, y compris

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez sur www.afnor.org la liste des lieux de la certification de l'organisme. The electronic certificate only available on www.afnor.org
afnor is available on the website www.afnor.org in the section Management System Certification. Scope verification on www.afnor.org
AFNOR est un organisme accrédité. AFNOR is a registered trademark. CERT 17356.1.07.2018

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 167 000 € - 478 076 002 RCS Biotry - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.8 Actualité réglementaire 2023

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service, notamment, les résultats d'analyses de qualité d'eau réalisées en 2023 sur votre service.

- **UN PLAN EAU : LA SOBRIÉTÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Le Plan Eau national a été rendu public le 30 mars 2023, à l'issue d'un été 2022 et d'un hiver 2023 marqués par un très fort déficit hydrique. Il se structure autour de trois axes, à savoir, organiser la sobriété pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau.

Ce plan fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau à l'horizon 2030, pour tous les usages, à l'exception des usages pour irrigation agricole qui pourront demeurer constants.

A l'automne 2023, ce plan a été décliné sur chacun des grands bassins hydrographiques à travers un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui précise la trajectoire de réduction des prélèvements par grand usage (alimentation en eau, industrie, agriculture...) au regard des projections d'évolution de la ressource en eau.

L'objectif de sobriété, tel qu'exprimé dans le Plan Eau et les différents PACC des grands bassins, n'a pas été traduit en 2023 en dispositions législatives ou réglementaires majeures.

Toutefois, la sobriété hydrique constitue désormais un critère à part entière de l'évaluation environnementale réglementaire des plans, programmes et projets, notamment les SCOT et les plans d'urbanisme.

Aussi, dorénavant, ce peut être la disponibilité de la ressource en eau qui fixe l'ambition de développement d'un territoire. Dans ce contexte nouveau, la maîtrise des consommations constitue une voie indispensable pour sécuriser un plan d'urbanisme ou un projet industriel porteur d'une ambition de développement local vis-à-vis des recours administratifs relatifs au partage de l'eau sur le territoire concerné.

Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous accompagner pour décliner cet objectif de sobriété sur votre service, conformément aux projets locaux de développement, et bâtir avec vous un service d'eau à faible empreinte hydrique tout en étudiant les vulnérabilités du service face à ce nouvel objectif de sobriété et de maîtrise des consommations.

- **LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU**

Cette réforme a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Il est prévu qu'elle soit effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Des textes d'application sont attendus courant 2024 et viendront préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Telle qu'adoptée dans la loi de finances 2024, cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.

De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Enfin, cette réforme structurante des redevances survient dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan Eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui aboutira durant l'année 2024.

- **LA LOI "INDUSTRIE VERTE"**

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus "verte". En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

- **RÉSILIENCE DES SERVICES**

La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

- **QUALITÉ DE L'EAU**

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine entre progressivement en vigueur.

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023).

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Cette note d'information confirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023. Notamment :

- Elle renforce, dès le 1^{er} janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme par litre ;
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

Compte tenu de ces évolutions importantes, nous vous avons informé de la réalisation par nos soins d'une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle des sept nouveaux paramètres considérés dans le cadre réglementaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette campagne est échelonnée en deux temps en fonction de l'accréditation des méthodes analytiques.

Pour le moins, ce premier état des lieux est susceptible d'apporter un premier niveau d'assurance sur la qualité de l'eau distribuée par votre service puis d'orienter la réalisation du PGSSE et l'élaboration du plan de surveillance de la qualité de l'eau.

D'autre part, en avril 2023, l'Anses a publié les résultats de la campagne exploratoire sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH qu'elle a mené les années antérieures sous l'égide de la DGS, puis, dans une instruction aux ARS en date du 31 août 2023 (publiée le 29 septembre 2023), la DGS a précisé les modalités de réalisation de la prochaine campagne nationale exploratoire de mesures de paramètres émergents qui sera réalisée par l'Anses en 2024. Cette nouvelle campagne exploratoire portera sur les PFAS et quelques pesticides dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne portera sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023.

Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer afin de répondre à vos différentes questions et échanger plus en avant sur les éventuelles conséquences pour votre service des évolutions réglementaires survenues au 1er janvier 2023, en lien avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux dont la PRPDE est maître d'ouvrage.

Métabolites de pesticides : des critères de gestion qui évoluent

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 était venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Aussi, depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires transitoires (VST) établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007) relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

L'année 2023 a été marquée par :

- En avril 2023, la publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH. Cette publication a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre. Au cours de l'année 2023, nous vous avons proposé puis, le cas échéant, réalisé, une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux de la présence éventuelle du métabolite R471811 sur les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.
- Dans une instruction en date du 20 octobre 2023 (publiée le 31 octobre 2023), la DGS est venue compléter les modalités de gestion des situations de dépassement des Valeurs Sanitaires Transitoires (VST) pour les métabolites du Chlorothalonil et de la Chloridazone. Notamment, cette instruction précise que pour ces métabolites pertinents, en cas de dépassement de leur VST, les restrictions de consommations préconisées dans les précédentes instructions (décembre 2020 et mai 2022) ne s'appliquent pas. Par contre, les services d'eau concernés restent tenus d'élaborer un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau et d'informer les abonnés du service. En parallèle, cette instruction annonce la sollicitation de la Commission Européenne par la France en vue d'un état des lieux des situations observées au sein de chaque état membre.

Aussi, le sujet des métabolites de pesticide est susceptible d'évoluer de nouveau au cours de l'année 2024 dans un contexte où les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer afin de répondre à vos différentes questions et échanger plus en avant sur les éventuelles conséquences pour votre service de la réglementation applicable depuis le 1er janvier 2023 sur la qualité de l'eau, en lien avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux dont la PRPDE est maître d'ouvrage.

- **Fin des réseaux RTC, 2G et 3G**

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC (réseau téléphonique commuté) ou des réseaux 2G/3G.

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Les différents opérateurs télécom ont récemment annoncé de façon unilatérale la fin des réseaux 2G à horizon 2025 et 3G à horizon 2028. Les fréquences ainsi libérées seront réemployées pour les services en 4G et 5G.

Ces arrêts des réseaux 2G et 3G seront opérés nationalement au même moment



A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.

La fin annoncée des technologies 2G et 3G implique la mise en œuvre d'un plan de migration (diagnostic, sélection, approvisionnement, remplacement) des installations de communication, susceptible d'être financé par le plan de renouvellement, de travaux sur devis, ou par voie d'avenant.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

La fin des lignes RTC est programmée par plaques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030

6.9 Certificats d'assurances



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002185-24 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 21/12/2023

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002184-24 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

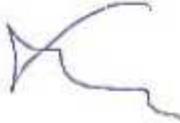
Période d'assurance du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 20/12/2023

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



ATTESTATION D'ASSURANCE (Pour la France)

Nous soussignés, **Aon France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 560, dont le siège est sis :

31/35 rue de la Fédération
75717 PARIS

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société :

VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux
21 rue la Boétie
75008 Paris

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros 2024/FR/PDBI/0001 et 2024/FR/PDBI/0002 émises par **CODEVE Insurance Company DAC**, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent des Polices émises par CODEVE, la police numéro FR00043561PR, émise par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie).

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21 rue La Boétie -
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L126-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances),

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2024** jusqu'au **31 Décembre 2024**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 26/12/2023
pour le compte des Assureurs et par délégation



Aon France
31/35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
N° 07 001 560

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t+33(0)1 47 83 10 1 0 | f+33(0)1 47 83 11 1 1 | aon.com
N° ORIAS 07 001 560 | SAs au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire: FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L121 ET L124-4 DU CODE DES ASSURANCES

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° assuré : F18746E N° contrat : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 572 025 526	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX 21, rue La Boétie 75008 PARIS

Attestation d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE BATIMENT

Période de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
 - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
 - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
 - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
 - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
 - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
 - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 |0|1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



- Etanchéité de toitures.
 - Revêtements textiles et plastiques,
 - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
 - Maitrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
 - MOE de désamiantage
 - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
 - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
 - Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualification-construction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<p>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables</p>	<p>Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p>Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p>Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

SMARTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 99 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 20/12/2023

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMA Vie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 780 295

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : F18746E
N° contrat : 1259000/2 045165
N° SIREN : 572 025 526

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES
EAUX

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

21, rue La Boétie
75008 PARIS

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE DECENNALE
OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**
valable à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit :

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024



- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
 - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
 - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
 - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
 - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
 - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

Les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an	
- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an	
Garantie dommages en répercussion	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 20/12/2023

Le Président du Directoire
Par délégation



SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 000 000 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.10 Inventaire du patrimoine

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Canalisation by-pass entre distribution/alimentation		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Clapet		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Débitmètre	2019	
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Indicateur flotteur		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Claval		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Interconnection		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Débitmètre		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Poire de Niveau Bas	2016	
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Poire de Niveau Haut	2016	
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Sonde Piezométrique		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Château d'Eau		
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Alimentation		DBP 300
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Distribution		DBP 300
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Vidange		DBP 300
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Groupe	2010	ITECOM OF100500036
RESERVOIR PAMIER LA GLORIETTE	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission		SOFREL S530 08-495-07828
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	By-Pass Entre Distribution/Alimentation		
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Clapet		
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Alimentation		
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne By-Pass		
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Distribution		
RESERVOIR PAMIER RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Vanne Vidange		
RESERVOIR	Traitement de l'Eau	Stockage	Débitmètre	2018	

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
PAMIERS RTE DE FOIX					
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Poire de Niveau Bas	2016	
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Poire de Niveau Haut	2016	
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Sonde Piezométrique	2019	
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Traitement de l'Eau	Stockage	Château d'Eau		
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Groupe		
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Bâtiments, VRD	Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture		
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Bâtiments, VRD	Aménagements Extérieurs	Porte / Portail		
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Bâtiments, VRD	Aménagements Extérieurs	Echelle		
RESERVOIR PAMIERS RTE DE FOIX	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission		
SECTO PAMIERS CARREROT	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 C P&T A23084429
SECTO PAMIERS CARREROT	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21069
SECTO PAMIERS CHARTREUSE	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 F P&T A23027940 200
SECTO PAMIERS CHARTREUSE	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21068
SECTO PAMIERS DENIS PAPIN	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 C P&T A23027941
SECTO PAMIERS DENIS PAPIN	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21080
SECTO PAMIERS FABRE	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 C P&T A23084448 100
SECTO PAMIERS FABRE	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21063
SECTO PAMIERS LESTRADE	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 P&T A23064430 100
SECTO PAMIERS LESTRADE	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21062
SECTO PAMIERS PAIX	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 F P&T AS23027949 200
SECTO PAMIERS PAIX	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816-21139
SECTO PAMIERS PASSERONNE	File Eau	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Débitmètre	2023	KROHNE WATERFLUX 3070 F P&T A23027950

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
					200
SECTO PAMIER PASSERONNE	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2023	SOFREL DL4W-LS FLOW 01-816- 21064
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	Energies (Production/Stockage/ Distribution)	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire TGBT		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Vanne d'Isolément		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Vanne de Régulation		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Détecteur de niveau bas		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Détecteur de niveau haut	2016	
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Poire de niveau Haut		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Cuve 1		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Cuve 2		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne amont de la pompe 1		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne amont de la pompe 2		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne aval de la pompe 1		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne aval de la pompe 2		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne de vidange cuve de stockage 1		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne de vidange cuve de stockage 2		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne sortie cuve de stockage 1		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Vanne sortie cuve de stockage 2		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Surpression	Appareil de Mesure Physique		
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Compteur Electrique		LINKY
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Pressostat P2	2017	JUMO MIDAS05
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire TGBT	2017	KSB 2017w49
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Pompe de Surpression 1	2017	KSB 1635765 MP00169540 2
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Pompe de Surpression 2	2017	KSB 1635765 MP00169542 2
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Surpression	Pompe Surpression 2		KSB 48221962 1338560-287 0,55
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Surpression	Pompe Surpression 1		KSB 48221962 1338560-288 0,55
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Pressostat P1	2017	PARATRONIC 520310
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Ballon de surpression (Hydrofort)		REFLEX refix DE 100
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Clapet pompe 1		SOCLA 25
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	File Eau (Traitement)	Stockage / Tampon	Clapet pompe 2		SOCLA 25
SURPRESSEUR PAMIER VICARIA	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission	2017	SOFREL S550 30- 497-06632
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Crépine		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau	Pompe d'Elévation /	2019	

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
		Brute	Surpression n°1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe Turbidimètre		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne de Refoulement P1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne de Refoulement P2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne de Refoulement P3		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne d'Isolation Captage en Rivière		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Compresseur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Electrovanne Air	2017	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe Vide Cave		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne Vide Cave		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Boîtier Tritomètre		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Indicateur Flotteur Manque d'Eau		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Poire Pour Décolmatage Crépine	2018	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Tritomètre	2018	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Turbidimètre		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Bâche Arrivée		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Bâche Pour Surpression		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Trappe Bâche Pour Surpression		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Trappe Inox Bâche Arrivée		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Destructeur d'Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Rampe d'Ozonation		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Vanne Arrivée Regard Avant Pré-Ozo		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Vanne By-Pass Arrivée Puits Mélange Rapide		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Détecteur d'ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Puits Ozonation		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Puits pre-ozonation		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	Mélangeur Rapide		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	Vanne manuelle vidange		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	Agitateur lent	2017	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	Pompe Prélèvement Pour Mesure pH		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	pH-mètre	2016	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Coagulation / Flocculation	Puits Coagulation/Flocculation		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Electrovanne Incuits Insaturateur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Electrovanne n°1 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Electrovanne n°2 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation	Electrovanne n°3 Purge		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
		Physico-Chimique	Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Electrovanne n°4 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Electrovanne n°5 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Lamelles		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne n°1 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne n°2 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne n°3 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne n°4 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne n°5 Purge Décanteur		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Vanne Vidange Goulotte Décanteur/Filtres		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Décantation Physico-Chimique	Décanteur Lamellaire		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Système de Régulation F1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Système de Régulation F2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Pneumatique n°1 Evacuation Eaux Lavage	2016	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Pneumatique n°2 Evacuation Eaux Lavage	2016	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Pneumatique Régulation F1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Pneumatique Régulation F2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Vidange F1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Vidange F2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Vanne Vidange Tous Ouvrages		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Sonde Inductive F1	2018	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Sonde Inductive F2	2018	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Filtre à Sable n°1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Filtre à Sable n°2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Trappe Visite F1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Filtration	Trappe Visite F2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Compresseur Destruction Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Destructeur d'Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Rampe d'Ozonation		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Réchauffeur Destruction Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Vanne Papillon n°1 Destruction d'Ozone	2017	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Vanne Papillon n°2 Destruction d'Ozone	2017	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Boîtier du Détecteur Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Détecteur Ozone	2019	
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Oxydation / Désinfection	Tour Ozone		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	By-Pass Filtre-Bâche Eau Traitée		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Clapet aval anti-belier		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Clapet P1		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Clapet P2		
USINE PAMIERES	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Clapet P3		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Dispositif Anti-Bélier 1000l		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Pompe d'Elévation n°1		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Pompe d'Elévation n°3		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne amont compteur		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne aval compteur		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne de Refoulement P1		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne de Refoulement P2		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne de Refoulement P3		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne de Refoulement vers châteaux d'eau		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Vanne d'Isolation ballon anti-bélier		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Compteur de distribution		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Indicateur flotteur intermédiaire bâche eau traitée		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Indicateur flotteur marche/arrêt exhaure bâche eau traitée		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Indicateur flotteur sécurité baches eau traité		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Sonde ultrasons bâches eau traitée	2016	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Bâche n°1		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Bâche n°2		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Bâche n°3		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Anti-Bélier	2019	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Clapet P1	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Clapet P2	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Clapet P3	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Pompe Prélèvement pH et Cl2		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne Amont Compteur		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne Aval Compteur		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne de Refoulement P1	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne de Refoulement P2	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne de Refoulement P3	2018	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne d'Isolation n°1 Anti-Bélier	2019	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne d'Isolation n°2 Anti-Bélier		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Vanne Vers Châteaux d'Eau		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Indicateur Flotteur Intermédiaire	2017	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Indicateur Flotteur Marche/Arret Exhaure	2017	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Indicateur Flotteur Sécurité	2017	
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Bâche n°1		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Bâche n°2		
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Bâche n°3		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Polymère Liquide Anionique	Pompe Doseuse n°1		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Polymère Liquide Anionique	Pompe Doseuse n°2	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Filtre Dépoussiéreur n°1		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Filtre Dépoussiéreur n°2		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Filtre Dépoussiéreur n°3		
USINE PAMIER	Traitement des	Ozone	Filtre Sortie Sécheur		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
	Réactifs				
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Ozoneur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Refroidisseur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Sécheur d'Air	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Analyseur point de rosé	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Débitmètre post-ozo		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Débitmètre pré-ozo		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Détecteur d'ozone		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Extracteur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Extracteur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Récupérateur d'Humidité		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Récupérateur d'humidité		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Thermomètre		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Ventilateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Ventilateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Débitmètre Post-Ozo	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Débitmètre Pré-Ozo	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Détecteur Ozone		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Ozone	Thermomètre		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Dioxyde de Carbone	Groupe Linde		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Dioxyde de Carbone	Vanne de Régulation CO2	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Agitateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Appareil de Mesure Physique	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Convoyeur / Transporteur	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Cuve de Préparation		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Débitmètre saturateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Dévouteur	2017	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Electrovanne Alim saturateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Pompe Doseuse n°2	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Silo	1991	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Silo saturateur	1991	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Agitateur	2019	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Cuve		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Vanne de Vidange		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chaux Eteinte	Vanne d'Isolément		
USINE PAMIER	Traitement des	Lait de Chaux	Agitateur		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
	Réactifs				
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Electrovanne Alim Saturateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Pompe Doseuse n°1		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Pompe Doseuse n°2		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Silo		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Débitmètre Saturateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Lait de Chaux	Sonde à Ultrasons		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Bouteille n°1		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Bouteille n°2		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Bouteille n°3		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Bouteille n°4		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Electrovanne n°1	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Electrovanne n°2	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Hydroéjecteur n°1	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Hydroéjecteur n°2	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Débitmètre Post-Chloration		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Débitmètre Pré-Chloration		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Chloromètre n°1	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Chloromètre n°2	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Débitmètre à bille post-chloration	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Chlore Gazeux	Débitmètre à bille pré-chloration	2016	
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Agitateur		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Contrôleur de débit		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Détecteur de niveau		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Electrovanne d'alimentation Eau adjuvant		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Ouvrage de Stockage Réactifs		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Pompe Doseuse		
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Alginate	Trémie		
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Surpresseur Lavage Filtres	2016	
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Vanne d'Isolément Air de Lavage		
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Vanne pneumatique 1 arrivée air de service		
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Vanne pneumatique 2 arrivée air de service		
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Compresseur Air Service		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne d'Isolément Eau de Lavage		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne Entrée Cuve Adjuvant		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne Entrée Cuve Chaux		

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne Entrée Cuve Lait de Chaux	2017	
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne pneumatique 1 arrivée eau de lavage		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne pneumatique 2 arrivée eau de lavage		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne Vers Canalisation Post-Chloration		
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Vanne Vers Canalisation Pré-Chloration		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Distribution Electrique	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Exhaure	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Groupe de Reprise	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Laboratoire et Armoires	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Ozonneur	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Préparation Lait de Chaux	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local Vannes Vidange/Purge Filtres et Décanteur	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Armoire Turbidimètre		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Jar Test	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Truimètre		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Jar Test		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Douche / Rince-1/4il		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Bouée de Sauvetage		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Garde corps Filtres/Décanteurs/Ozoneurs		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Clôture Station	2009	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Grillage Exhaure	1991	
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Portail Exhaure	1991	
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate Destructeur d'Ozone	2017	
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate Pompes Exhaure	2018	
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Batteries Télétransmission Usine	2019	
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique compresseur exhaure	2018	
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Destructeur d'Ozone		
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Electrovanne Air Service		
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Exhaure	2018	
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique Groupe de Reprise	2018	
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire Electrique ozonneur		
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et	Sécurité	Centrale d'Alarme incendie	2016	ATS 1204E 422-

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
	Moyens Divers				5414
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Alarme Anti-Intrusion	2016	ATS 3402 122 060-00
USINE PAMIER	Traitement des Réactifs	Polymère Liquide Anionique	Cuve 25T		Corrocoat Sodipia
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Batteries Télétransmission Exhaure		NX S12v12ah fr
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Portail Station automatique	2009	BFT
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Compresseur n°2 Production Ozone	2004	CREYSSENSAC RLR 20AX8 WCO056131 15 165
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Sécheur d'Air Service	2018	DONALDSON HED 0005 W15240360
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Filtre à Air Service	2016	DONALDSON V 0035
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Chloromètre	2016	ENDRESS HAUSER
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Thermomètre	2017	HACH
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Turbidimètre	2016	HACH
USINE PAMIER	Eau de Process/Lavage	Distribution	Pompe Eau de Lavage	1991	JEUMONT SCHNEIDER ME 2007250
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe d'Élévation / Surpression n°3		JEUMONT SCHNEIDER MEN 125/2500 4221639
USINE PAMIER	Air de Service	Production d'Air	Compresseur n°1 Production Ozone	2016	KAESER SK25 7647 15 165
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Compteur Distribution	2016	KROHNE IFC 050 A17085208 125
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Bâche Eau Traitée	Pompe d'Élévation n°2		KSB
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe d'Élévation / Surpression n°2		KSB 150-125-250 GBHAA11GD30150 9974186796
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Pompe d'Élévation / Surpression n°1	2018	KSB Q3E 225M2C-40 45
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Pompe d'Élévation / Surpression n°3	2019	KSB Q3E 225M2C-40 45
USINE PAMIER	Traitement de l'Eau	Reprise	Pompe d'Élévation / Surpression n°2	1991	LEROY SOMER P200 L-2 55
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate Groupe de Reprise	2018	SCHNEIDER
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Disjoncteur Exhaure	2016	SCHNEIDER C100
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Armoire TGBT	2012	SCHNEIDER IEC 947.3
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Disjoncteur n°1 Station	2018	SCHNEIDER NSX 250F
USINE PAMIER	Energies	Distribution Electrique Basse Tension	Disjoncteur n°2 Station	2018	SCHNEIDER NSX 250F
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate Filtres	2018	SCHNEIDER STBNIP 2212
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission Usine	2017	SOFREL S550 34-497-19598
USINE PAMIER	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Télétransmission Exhaure		SOFREL S550 34-497-20250
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	pH-mètre	2017	WTW
USINE PAMIER	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Laboratoire	Conductimètre	2017	WTW

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.11 Autres annexes

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

6.12 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés non domestiques :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240702-24_17579-DE Date de télétransmission : 10/07/2024 Date de réception préfecture : 10/07/2024

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17579-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Ressourcer le monde